

LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE LOUIS-BABEL : UNE GRANDE RÉSERVE GÉRÉE EN PARTENARIAT

*Portrait de la réserve écologique
et bilan de la gestion conjointe du Comité de gestion*

par Richard Legault, consultant

*pour le Conseil de bande de Belestamites - Bureau politique et la
Direction du patrimoine écologique et du développement durable
Ministère de l'Environnement du Québec*

Novembre 2001

*LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE LOUIS-BABEL :
UNE GRANDE RÉSERVE GÉRÉE EN PARTENARIAT*

*Portrait de la réserve écologique
et bilan de la gestion conjointe du Comité de gestion*

par Richard Legault, consultant

*pour le Conseil de bande de Betsiamites - Bureau politique et la
Direction du patrimoine écologique et du développement durable
Ministère de l'Environnement du Québec*

Décembre 2001

REMERCIEMENTS

Nos remerciements chaleureux aux personnes suivantes qui ont contribué par leurs remarques, avis ou conseils à la réalisation de ce document.

Il s'agit de : Antoine Bacon, Laurent Bernard, Gilles Bélisle, Réal Carpentier, Dannick Copeau, Paul Charest, Léopold Gaudreau, Jack Picard, Dorothee Picard, Marcelle Ruest, Claude Saulnier, Edgar St-Onge, Marc St-Onge, Raphaël St-Onge.

Montage et mise en page : Yves Lachance

Révision linguistique : Benny Vigneault

Traitement de texte : Paule Delisle

En fabriquant un canot...

« Imagine le canot comme une pierre fabrique le remou de la rivière... »

« Le caribou donne le cuir à la raquette et la raquette donne le caribou aux Montagnais¹. »

1 Les citations proviennent des films de Pierre Perrault et des citations de Montagnais tirées de la recherche dirigée par Jacques Frenette auprès des Montagnais.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
1. POUR UNE GRANDE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE GÉRÉE EN PARTENARIAT.....	5
1.1 Buts.....	5
1.2 Situation géographique.....	5
1.3 Pourquoi ce site comme réserve écologique?.....	8
2. CONTEXTE DE CRÉATION DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE.....	10
2.1 Naissance.....	10
2.2 Mise en place d'une entente de collaboration	11
2.3 Sommaire des activités de constitution et de gestion de la réserve écologique Louis-Babel depuis 1991	14
3. LE PLAN DE CONSERVATION.....	16
3.1 Du protocole d'entente au plan de conservation.....	16
3.2 Principales actions réalisées	16
4. ÉVALUATION GLOBALE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	19
5. REcul DANS LA PRÉHISTOIRE	23
5.1 Un impact foudroyant.....	23
5.2 Composantes géomorphologiques.....	24
6. COMPOSANTES ÉCOLOGIQUES.....	26
6.1 La végétation régionale.....	26
6.2 La végétation de la réserve écologique.....	26
6.3 La faune	30
6.4 Les perturbations naturelles et anthropiques	31
7. INTERVENTIONS HUMAINES.....	33
7.1 Survol des grands jalons de l'histoire amérindienne	33
7.2 Un territoire partagé	35
7.3 Les impacts potentiels : un site aux abords vulnérables	36
8. UNE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE À PART MAIS FAISANT PARTIE DE TOUT UN RÉSEAU.....	41
9. LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE LOUIS-BABEL : UN EXEMPLE DE PARTENARIAT ACTIF À POURSUIVRE	42
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES	45
LISTE DES CARTES, PHOTOS ET ILLUSTRATIONS.....	48
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION.....	50
ANNEXE 2 : SURVOL DES GRANDS JALONS DE L'HISTOIRE AMÉRINDIENNE.....	51

1. POUR UNE GRANDE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE GÉRÉE EN PARTENARIAT

1.1 BUTS

À la demande du Comité de gestion de la réserve écologique Louis-Babel, nous en traçons aujourd'hui, dix ans après sa constitution, un premier bilan général de gestion. Vu les particularités de la constitution et du mode de gestion de cette réserve écologique, le présent bilan intègre non seulement les démarches entourant sa création et qui ont mené au Protocole d'entente de gestion, mais aussi un portrait d'ensemble de la réserve écologique dans ses aspects biologiques et géologiques. Nous avons en outre trouvé utile de décrire le contexte historique et social qui existait sur cet immense territoire du NITASSINAN de Betsiamites.

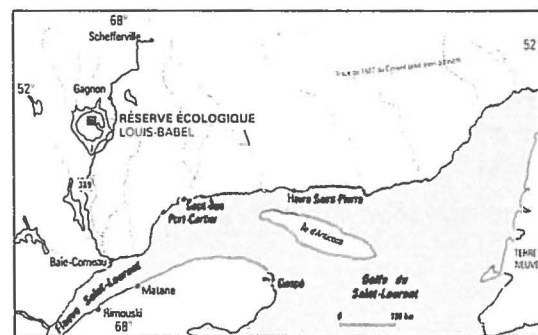
Enfin, ce portrait-bilan ne pouvait occulter le contexte du réseau québécois des réserves écologiques afin d'être en mesure de prendre un recul suffisant et de mieux saisir comment s'y situe la réserve écologique Louis-Babel. En conclusion, nous dressons une brève synthèse et proposons certaines pistes pour l'avenir.

1.2 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

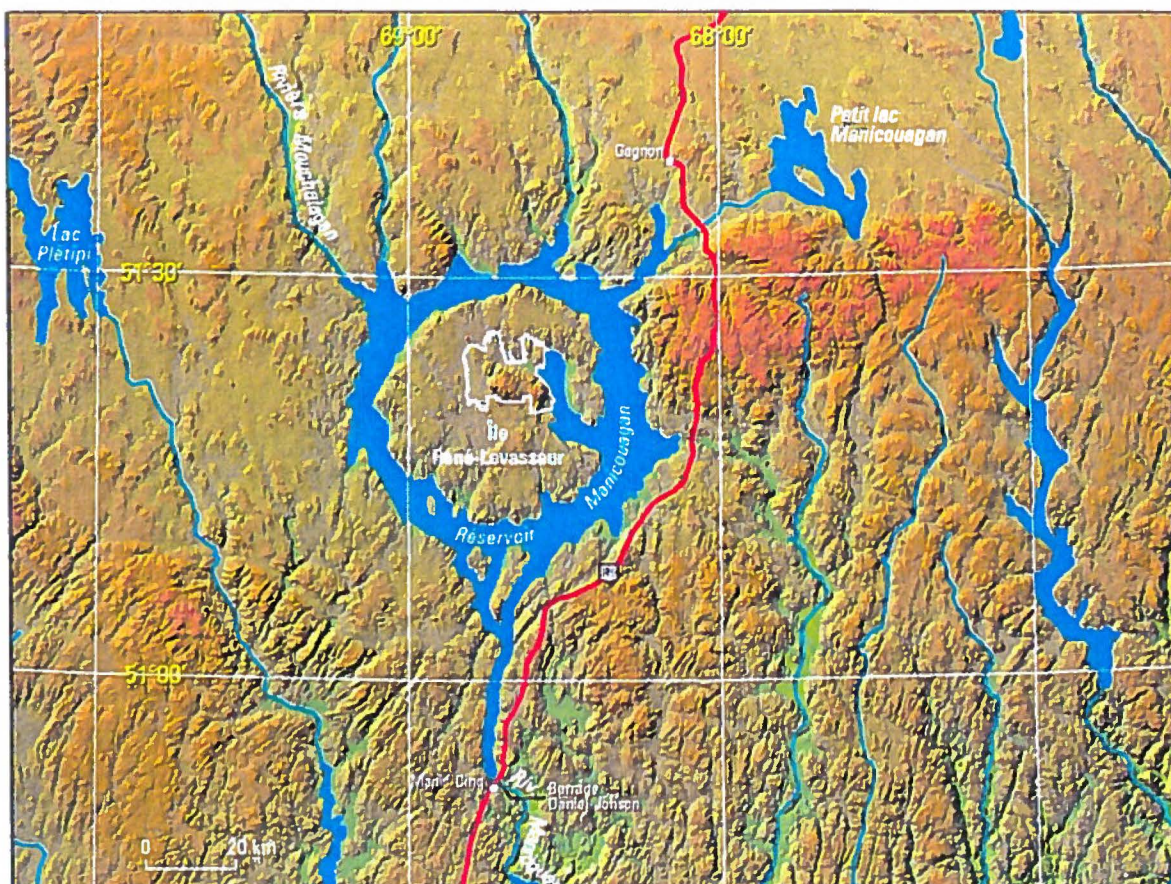
Visible de l'espace avec ses 245 km², la réserve écologique Louis-Babel, la plus

vaste à ce jour, se trouve à la hauteur du 51^e parallèle, à égale distance - c'est-à-dire à 800 km à vol d'oiseau - de l'île de Montréal (au sud-ouest), de l'extrême sud de la baie James (à l'ouest), de la baie d'Ungava (au nord) et de l'île de Terre-Neuve (à l'est)².

L'île René-Levasseur, sur laquelle se déploie la réserve écologique, est principalement atteignable par la voie des airs, à partir de Baie-Comeau. Une route d'accès (la route 389) se rend de Baie-Comeau jusqu'à l'impressionnant barrage Manic 5 et longe ensuite la rive est du réservoir Manicouagan pour atteindre plus au nord la ville de Fermont (cf. carte 0, carte topographique de la région).



2 Pour mieux saisir l'emplacement de la réserve écologique Louis-Babel (point central), voir la carte du Québec et du Labrador en page couverture. Les points blancs situent l'emplacement des 63 autres réserves écologiques.



Carte O. Carte topographique de la région entourant l'île René-Levasseur (ministère de l'Environnement)

Située à 300 km au nord de Baie-Comeau, la réserve écologique Louis-Babel occupe la partie centrale-nord de l'île René-Levasseur. Cette île est apparue lors de l'inondation des rivières Mouchalagane et Manicouagan. Cette dernière a créé l'immense réservoir Manicouagan dans les années 1960.

Profondément encaissées, ces deux rivières, dont les bas-fonds se retrouvent sous le niveau de la mer, s'écoulaient dans des vallées autrefois occupées par les Amérindiens, qui y pratiquaient leurs activités traditionnelles.

L'île René-Levasseur chevauche le territoire de deux MRC, celles de Manicouagan et Caniapiscau. Toutefois, la réserve écologique Louis-Babel se trouve uniquement à l'intérieur de la MRC de Manicouagan. En ce qui concerne les orientations actuelles d'aménagement du territoire, les schémas d'aménagement de ces MRC attribuent une affectation forestière à l'île René-Levasseur, où l'exploitation minière est permise, à l'exception du territoire de la réserve écologique, désigné zone de conservation intégrale.

Le relief de l'île est parsemé de monts et de montagnes dont l'altitude varie de 350 à 952 mètres. Sa partie centrale est surmontée par le mont Babel, au relief montagneux et très

accidenté (cf. photos 1 et 2). Le mont Babel surplombe l'île avec ses 952 mètres d'altitude. La réserve écologique comprend aussi des rivières, des lacs et une tourbière minérotrophe.



Photo 1. Face ouest du mont Babel, où l'on trouve un gradient climatique altitudinal : forêt, forêt rabougrie, Krummholz, toundra (Marcelle Ruest, 2000)



Photo 2. La cime dénudée du mont Babel (Réal Carpentier, 2001)

2. CONTEXTE DE CRÉATION DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE

2.1 NAISSANCE

C'est en avril 1972 qu'André Lafond, alors doyen de la Faculté de géodésie et de foresterie de l'Université Laval, a proposé au programme biologique international de l'UNESCO la création d'une réserve écologique formée par l'ensemble de l'île Manicouagan, nommée depuis l'île René-Levasseur. Sa démarche n'a pas abouti. Toutefois, dans les années 1980, l'idée a été reprise par le ministère de l'Environnement, qui a entrepris de délimiter cette future réserve écologique pour tenir compte des préoccupations écosystémiques, dont celles reliées aux mines et aux forêts.

En 1985, une demande d'autorisation a été déposée au ministère de l'Énergie et des Ressources pour transférer la régie et l'administration de ce territoire au ministère de l'Environnement. Le Secrétariat aux affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif indique alors que les Montagnais de Betsiamites détiennent des droits de piégeage sur ce territoire, conformément au Règlement sur les réserves de castor, et qu'ils devront être consultés, voire être associés au projet.

Une première consultation en juin 1987 auprès de la communauté montagnaise de Betsiamites est donc réalisée. Reconnaisant le bien-fondé de protéger les milieux naturels menacés par diverses formes de développement, le Conseil de bande s'est dit ouvert à négocier une entente qui permettra de créer une réserve écologique, mais à certaines conditions : l'entente ne devra pas causer préjudice à la négociation globale en cours et aux droits éventuellement reconnus aux Montagnais, devra leur offrir une participation au gardiennage de la réserve écologique et, enfin, leur assurera par le gouvernement du Québec, qu'ils deviendront des partenaires à part entière dans la gestion de cette réserve écologique.

En pratique, ce sont les pourparlers des années suivantes qui ont permis de développer une nouvelle façon de faire, tant pour le ministère de l'Environnement que pour la communauté montagnaise de la région. Le processus a certes demandé du temps et de l'énergie, mais il a représenté un précédent : il s'agissait de la première réserve écologique à être constituée à l'intérieur d'une vaste réserve à castors où les autochtones acceptaient de ne pas exercer leurs activités traditionnelles.

2.2 MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION

En avril 1992, un premier projet de protocole d'entente est soumis à la communauté montagnaise. Une entente a finalement été conclue en juin 1994. Les Montagnais et les représentants du Ministère ont alors signé le Protocole de gestion, concrétisant ainsi leur intérêt commun à protéger l'environnement et à bien gérer cette réserve écologique.

Le protocole détermine les modalités de mise en place d'un conseil de gestion de la réserve écologique et comporte des clauses qui concernent le plan de conservation, la délimitation et la signalisation de la réserve écologique, le contrôle de l'accès, la surveillance et, lorsque cela s'applique, la recherche et l'éducation.

Le Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel est alors formé, comprenant un nombre égal de représentants du Conseil de bande de Betsiamites et du ministère de l'Environnement. Ce conseil se réunit minimalement deux fois l'an pour planifier et voir à réaliser toutes les activités assurant la bonne gestion de la réserve écologique. Le secrétariat du Conseil est assuré par un fonctionnaire du Ministère depuis la création du Conseil de gestion (annexe 1).

Depuis 1994, huit rencontres ont permis d'en arriver à des ententes sur les modes de fonctionnement, les plans d'action annuels et les enveloppes budgétaires, la production d'un dépliant et tout ce qui concerne la délimitation et la surveillance de la réserve. À ce titre, outre les activités réalisées par les agents territoriaux montagnais et les agents de protection de la faune de la Société de la faune et des parcs pour contrer les occupations illégales, un travail d'information et de sensibilisation (pose d'affiches, distribution de dépliants, rencontres, etc.) a été accompli, notamment auprès des pourvoyeurs, des pilotes d'hydravion, des chasseurs et des pêcheurs, des prospecteurs et forestiers qui parcourent le territoire (cf. photos 5, 6 et 7).



Photo 5. Cabane en démolition, occupation illégale (Yves Lachance, 2001)



Photo 6. Un panneau principal (n° 13) à la limite sud-ouest de la réserve écologique Louis-Babel, avec le mont Babel en arrière plan (Marcelle Ruest, 2000)

En septembre 1996, lors de l'inauguration officielle, M. David Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune (ce ministère est devenu en 1999 le ministère de l'Environnement) a souligné le geste exemplaire du Conseil de bande de Betsiamites, celui de restreindre la pratique de leurs activités traditionnelles pour créer cette réserve écologique. Il perçoit dans cette initiative l'expression de la « symbiose entre les objectifs de conservation, les valeurs et les préoccupations de la collectivité montagnaise » (cf. photo 8).



Photo 7. Hydravion pour le transport des outils et des équipements (Yves Lachance, 2001)



Photo 8. Inauguration de la réserve écologique Louis-Babel, en septembre 1996, avec David Cliche, ministre de l'Environnement et Jean-Marie Picard, représentant du Conseil de bande de Betsiamites (Gilles Bélisle, 1996)

Jean-Marie Picard, représentant du Conseil de bande, s'est pour sa part exprimé en ces termes : « Les autochtones de Betsiamites sont fiers de la réserve écologique Louis-Babel. Elle représente un défi de protection commune, s'inscrit dans la pratique de conservation des autochtones et ouvre la porte à des partenariats de gestion de la biodiversité ».

Depuis cette date, à chaque année, des plans d'action ont été appliqués et des bilans annuels ont été produits (à ce sujet, se référer à la partie 4 du

présent document - Évaluation globale de l'atteinte des objectifs de conservation).

Le 28 février dernier, un reportage de la télévision de Radio-Canada a été diffusé à *La semaine verte*. Ce reportage constitue un excellent outil de sensibilisation à l'importance des réserves écologiques et plus spécifiquement aux particularités de la réserve écologique Louis-Babel, tant sur le plan géologique que sur celui du partenariat créé avec les autochtones pour sa gestion.

2.3 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE CONSTITUTION ET DE GESTION DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE LOUIS-BABEL DEPUIS 1991

Date	Objet(s)	Détail(s) des activités réalisées
1991-02	Réserve écologique	Constitution de la réserve écologique Louis-Babel
1991-12	Protocole	Ébauche d'un projet de protocole
1992-02	Protocole d'entente	À la demande des Montagnais, projet d'un protocole - plus large qu'une entente administrative - où ceux-ci seraient partenaires du gouvernement, introduisant la notion d'entente de gestion
1992-09	Protocole d'entente	Deuxième et troisième versions du Protocole d'entente de gestion
1993-10	Avis	Découverte de trois camps sans droits sur la réserve. Avis d'éviction émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources
1994-04	Résolution	Résolution du Conseil de bande approuvant le Protocole d'entente. Première réserve écologique constituée dans une réserve à castors où les autochtones concernés acceptent de ne pas utiliser leurs droits exclusifs de trappage et de piégeage
1994-06	Protocole	Signature du Protocole d'entente de gestion portant sur le plan de conservation, la signalisation, l'accès, la surveillance, la recherche, l'éducation
1994-09	Nomination	Nomination des représentants du Conseil de gestion
1995-09	Contrat	Un contrat de pose de panneaux indiquant les limites a été octroyé au Conseil des Montagnais de Betsiamites
1994-1995	Plan Pose d'affiches Avis	Ébauche du plan de conservation Information et avis d'infraction aux occupants illégaux
1996-02	Réunion 1	Entente sur les modalités de fonctionnement, l'enveloppe budgétaire récurrente, la production d'un feuillet d'information et la surveillance par le Conseil de bande
1996-09	Réunion 2	David Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, souligne le (inauguration) geste exemplaire du Conseil de bande, celui de restreindre la pratique de leurs activités traditionnelles pour créer cette réserve écologique, et voit dans cette initiative l'expression de la « symbiose entre les objectifs de conservation, les valeurs et les préoccupations de la collectivité montagnaise ». Jean-Marie Picard a pour sa part souligné ces objectifs communs, de même que l'ouverture pour un partenariat de gestion de la biodiversité
1997-02	Réunion 3	Le plan d'action est appliqué : décisions prises pour contrer les occupations illégales, sur les modes de surveillance à planifier conjointement et sur la pose de panneaux

Date	Objet(s)	Détail(s) des activités réalisées
1997-06	Application du plan d'action	Nettoyage des camps illégaux, pose d'affiches, surveillance, sensibilisation
1997-09	Application du plan d'action	Survol, vérification, nettoyage et récupération des déchets
1998-01	Réunion 4	Plan de conservation, adoption du plan d'action 1998-1999, suivi des activités
1998-06	Application du plan d'action	Survol, vérification et surveillance
Automne 1999	Application du plan d'action	Survol, vérification et surveillance
1999-10	Réunion 5	Dépôt du plan de conservation pour approbation officielle, bilan de l'année 1998-1999
2000-05	Réunion 6	Création des Services territoriaux de Betsiamites. Demande de représentation du Comité de gestion à la Table de concertation sur l'aménagement forestier durable de Kruger
Été 2000	Application du plan d'action	Survol, vérification et surveillance Reportage sur place de <i>La semaine verte</i> de R.-C. (diffusion sept.)
2001-01	Présentation	Présentation à la Table de concertation sur l'aménagement forestier durable de Kruger pour fins de sensibilisation sur les risques d'impact de l'exploitation forestière sur le patrimoine écologique de l'île René-Levasseur et de la réserve écologique
2001-02	Diffusion	Diffusion du reportage le 28 février 2001 (outil de sensibilisation)
2001-03	Réunion 7	Préparation d'un texte de propositions du Comité de gestion face aux futurs travaux forestiers, suivi des activités, présentation du reportage
2001-04	Directive	Envoi d'une directive du ministère de l'Environnement sur l'aménagement d'un accès (par barge) vers l'île René-Levasseur pour les interventions forestières de Kruger
2001-05	Réunion 8	Demande du Conseil de gestion adressée à Kruger pour que la compagnie prenne des mesures particulières contre les feux de forêts. La limite sud pourrait être revue selon les inventaires forestiers et les règles de protection de 60 m
2001-06	Visite	Survol de la réserve écologique, prise de photos et travaux sur le site
	Bilan	Portrait et bilan de gestion pour fins d'approbation officielle du plan de conservation et de gestion par les autorités des deux co-gestionnaires

3. LE PLAN DE CONSERVATION

3.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE AU PLAN DE CONSERVATION

Le protocole d'entente de juin 1994 précise les modalités de mise en œuvre des activités de gestion de la réserve écologique. Ainsi, plusieurs panneaux de signalisation ont été installés pour contrôler l'accès à la réserve, une surveillance a été assurée au moins deux fois l'an, tant par les agents de protection de la faune que par les agents territoriaux du Conseil de bande. Des avis d'occupations illégales ont été émis et plusieurs campements ou bâtiments ont été éliminés. Les matières résiduelles non décomposables ont été transportées hors du site.

Un plan de conservation a été conçu sous la responsabilité du Conseil de gestion. Il sert de balise aux plans d'action annuels. Il comprend la délimitation de la réserve écologique, qui s'accorde, sauf au sud, avec les limites naturelles des lacs et des cours d'eau. Cette délimitation est faite sur plan, le projet d'arpenter le site a été reporté à plus tard (cf. ill. 9. Carte de gestion de la réserve écologique).

Le plan de conservation favorise également la promotion des activités de recherche scientifiques et éducatives. Afin de mieux préciser la

représentativité écologique de ce territoire, un cadre écologique de référence de la région naturelle de la cuvette du réservoir de Manicouagan sera réalisé en 2001.

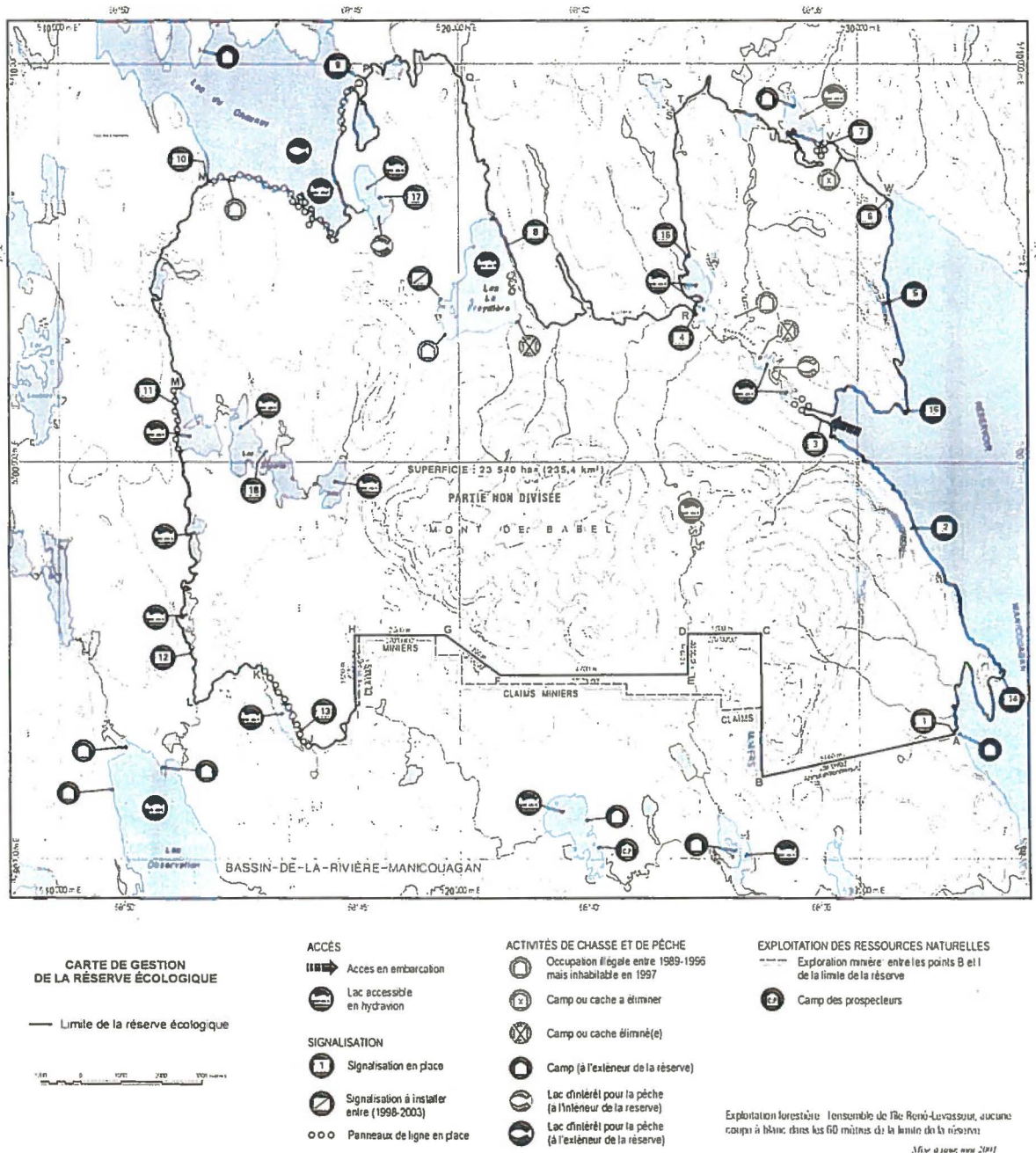
Enfin, en ce qui concerne la diffusion de l'information, divers moyens ont été déployés : en plus du dépliant et des panneaux d'information réalisés, des contacts fructueux ont été établis avec les gens qui fréquentent le territoire.

3.2 PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

Le Conseil de bande de Betsiamites et le ministère de l'Environnement gèrent conjointement la réserve écologique. Depuis mai 2000, le Conseil de bande a créé les services territoriaux de Betsiamites, qui ont pour mandat d'appliquer les décisions du Conseil de bande sur l'ensemble du territoire montagnais. Les domaines de responsabilités touchés sont l'aménagement et l'urbanisme, l'environnement, les ressources naturelles, la faune et les activités traditionnelles, la gestion des données et la cartographie.

À cet effet, huit agents territoriaux ont été engagés. Ils suivent une formation continue et plusieurs s'occupent des tâches de surveillance, de délimitation et de sensibilisation pour la réserve écologique. La mise sur

pied de ces services est un coup d'envoi très stimulant pour la gestion intégrée des ressources et la conservation de ce territoire, notamment celui de la réserve écologique Louis-Babel (cf. photo 10).



III. 9. Carte de gestion de la réserve écologique Louis-Babel



Photo 10. Agents territoriaux dans leurs locaux de travail à Betsiamites (Richard Legault, 2001)

D'autre part, sous la direction du responsable de la protection de la faune du bureau de Baie-Comeau, le travail des agents de protection de la faune consiste à faire la surveillance et les inspections légales sur la réserve écologique. Ils avisent les personnes concernées s'il y a occupation illégale, émettent des contraventions, témoignent de ce qu'ils ont

constaté sur les lieux. Ils informent aussi les gens des particularités et de l'importance de la réserve écologique.

L'ensemble des activités liées à la constitution et à la gestion de la réserve écologique Louis-Babel ont été synthétisées à la partie 2.3 du présent document.

« Une réserve écologique, c'est avant tout un territoire conservé à l'état naturel : une île, un marécage, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique, etc. C'est aussi un site choisi pour ses caractéristiques écologiques distinctives du Québec. »

4. ÉVALUATION GLOBALE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Rappelons que la réserve écologique Louis-Babel a été créée afin d'assurer la protection d'écosystèmes typiques de la zone boréale et d'un territoire représentant un intérêt géologique exceptionnel. Ébauché en 1994-1995, le plan de conservation a été entériné en janvier 1998 par le Conseil de bande de Betsiamites.

Pour évaluer le degré d'atteinte des objectifs de conservation du plan, des indicateurs ou critères ont été retenus. Pour chacun d'eux, une évaluation a été réalisée par les responsables de la gestion de la réserve, tant du côté des Montagnais que de celui des représentants du ministère de l'Environnement. Examinons globalement les résultats pour chacun des critères, en présentant les différences de points de vue des deux parties.



Photo 11. Vue de la baie Memory du réservoir Manicouagan (Marcelle Ruest, 2000)

Respect de l'intégrité du territoire

Celle-ci a été en général bien respectée, vu les moyens à la disposition des agents de protection de la faune (accompagnés des agents territoriaux) et les contraintes d'éloignement. Les espèces végétales ont été entièrement préservées. Pour ce qui est des espèces animales, des indices permettent de constater que la pêche se pratique sans autorisation à l'occasion, à chaque année au lac Shaskatakao et on utilise des poissons appâts au lac du Chaunoy ce qui pourrait contaminer les lacs de la réserve écologique. (cf. photo 11 de la Baie Memory). Les éléments géologiques propres à la structure de métamorphisme de choc ne sont pas touchés. Les Montagnais pointent certains irritants au sud de la réserve sur le plan minier et forestier. En somme, les deux parties jugent que cette intégrité est quand même très bien respectée.

Respect du Protocole d'entente

Le protocole d'entente relatif à la gestion de la réserve écologique a été ratifié en juin 1994 par les deux parties. Il a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des activités de gestion.

Les deux parties jugent que ce protocole a été respecté grâce à la tenue des rencontres annuelles qui rappellent les engagements et précisent les plans d'action. Le Conseil de bande des Montagnais note toutefois qu'il y a place à l'amélioration en

termes d'officialisation de démarches telles que la reconduction du protocole ou l'adoption du plan de conservation.

Valide pour cinq ans, le protocole a été renouvelé pour une autre période de cinq ans selon les modalités établies.

Application du plan d'action annuel

La délimitation est faite au nord, le long du lac du Chaunoy, mais partiellement faite au sud et à l'ouest (certains endroits sont difficilement accessibles). L'arpentage pourrait être nécessaire au sud, là où il risque d'y avoir de fortes pressions de coupes forestières.

La signalisation progresse chaque année par la pose de nouveaux panneaux. Au début, la signalisation aux endroits les plus pertinents a été réalisée. Compte tenu des budgets disponibles et des contraintes propres à ce territoire, la signalisation est jugée bonne.

La surveillance est conjointe depuis le début. Avec près de trois visites par an, elle est jugée suffisante, voire excellente, par les deux parties.

La participation à la gestion de la réserve

La participation de chacun des partenaires et la prise en charge de leurs responsabilités sont essentielles pour assurer une bonne gestion de la réserve écologique. Examinons comment elle est perçue.

Les représentants du Conseil de gestion

Leur participation, principalement aux réunions du Conseil de gestion, est jugée excellente. On a mentionné qu'il est souhaitable, lorsqu'une absence du représentant nommé d'office est prévue, de déléguer un substitut.

Les agents de protection de la faune

Le responsable des agents de protection de la faune participe à toutes les réunions. Détenteurs de la responsabilité légale de la surveillance du site, ces derniers s'impliquent par des visites sur celui-ci.

Participation des agents territoriaux

Depuis plus d'un an, on dénote une grande implication des agents territoriaux. Ce sont de bons travailleurs qui connaissent le territoire. Ceci dit, d'après le Conseil montagnais, cette participation pourrait être encore plus grande : il ne s'agit pas seulement pour eux de démanteler des occupations illégales, il faut les identifier, planifier et organiser des horaires, éviter les conflits avec les pourvoyeurs, etc.

Sensibilisation des occupants environnants

Les vacanciers, chasseurs, pêcheurs, et ceux qui possèdent des baux de location de camps, ont été sensibilisés en recevant de la documentation en 1997. Les propriétaires et les opéra-

teurs d'hydravion également. La sensibilisation des transporteurs doit être complétée en 2001. De grands panneaux sont placés aux endroits de mise à l'eau. Les deux parties jugent qu'il existe une assez bonne sensibilisation, mais qu'elle doit être rafferme.

Diffusion d'information sur la réserve écologique

Depuis la création de la réserve écologique, quelques émissions radio-phoniques et des reportages dans les médias ont diffusé de l'information. De même, la parution d'un rapport annuel et la télédiffusion à *La semaine verte* d'un reportage sur sa cogestion.

Un dépliant en français avec sa version en montagnais a été diffusé. Le dépliant en montagnais a été peu diffusé. Ainsi, le travail est amorcé, mais certaines tâches restent à accomplir. Une notice pourrait être ajoutée au dépliant pour donner de l'information sur les implications de protection du statut de réserve écologique⁴.

Le dépliant manque-t-il d'attrait, de points de distribution? La communauté montagnaise de Betsiamites, informée il y a plus de cinq ans, semble avoir quelque peu oublié l'existence de cette réserve écologique.

4 Cf. la partie 3.19 du plan de conservation.

Approfondissement et diffusion des connaissances à propos de la réserve écologique

Cette dimension est encore trop peu développée. Il n'y a aucune information disponible sur les aspects archéologiques, par exemple, et très peu sur la toponymie des lieux. Le plan de conservation suggère des pistes de recherche tel un inventaire des ressources naturelles (cadre écologique de référence, végétation et flore, faune, archéologie).

Pour l'instant, aucune étude scientifique de la réserve n'est prévue. Le plan d'action remet à plus tard cet aspect. Selon plusieurs personnes impliquées, il serait intéressant d'approfondir les connaissances sur les aspects géologiques (l'impact météoritique, par exemple) liées avec les composantes du milieu naturel et voir à les rendre accessibles. En cette matière, tout est à faire.

Modification des attitudes

Tant chez les représentants du Ministère que chez ceux des Montagnais, l'esprit de bonne entente, de collaboration et même de solidarité est souligné. Par le passé, le Ministère planifiait tout et agissait seul. Maintenant, la planification, la gestion et les activités sont organisées en commun. Les relations de travail ont créé un bon climat de collaboration.

Bilan général depuis 1991 : gestion pour une préservation des caractéristiques écologiques et géologiques du territoire

Les représentants du Ministère estiment que les écosystèmes sont bien protégés et que les actions de prévention des éléments géologiques sont réalisées. La réserve écologique est vue par le Conseil montagnais comme un instrument pédagogique et une occasion de vulgariser l'information.

Obtention des budgets pertinents

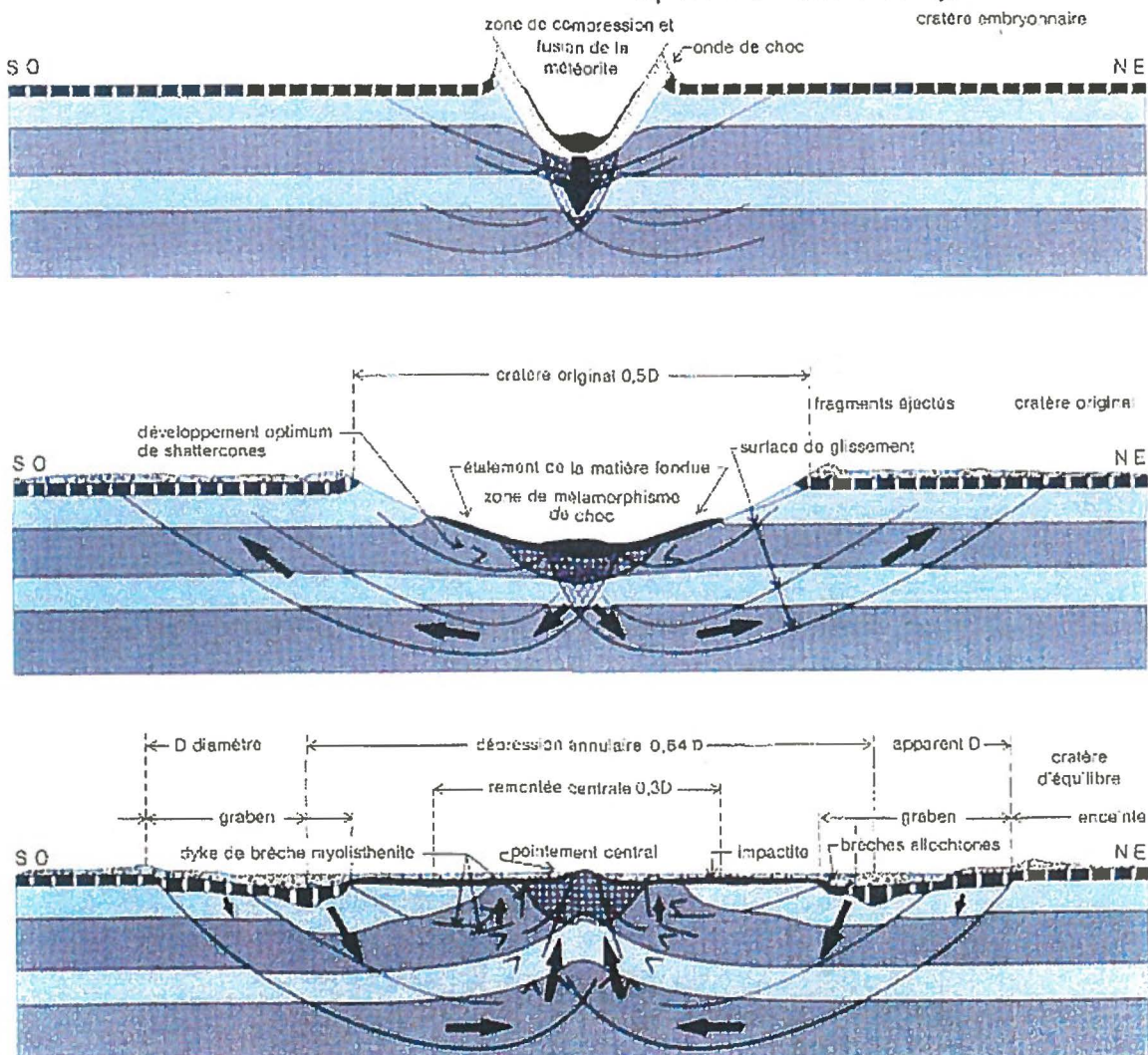
Minimes, les budgets actuels sont jugés absolument essentiels. Avec un budget annuel entre 9000 \$ et 10 000 \$, les gestionnaires réussissent à créer une dynamique de rencontre, à planifier les actions, à les réaliser et à évaluer les résultats. Selon le Conseil de bande, il faudrait prévoir une augmentation du budget afin d'organiser d'autres activités.

5. REÇUL DANS LA PRÉHISTOIRE

5.1 UN IMPACT FONDROYANT

Il y a quelque 214 millions d'années, juste avant la période jurassique, un météorite d'un diamètre de 8 km est venu se fracasser contre la croûte terrestre à une vitesse foudroyante de 17 km par seconde, soit à 61 200 km/h. Du coup, un cratère de 30 km de diamètre et de plus de 10 km

de profondeur s'est formé. Dans les premiers instants, la pression gigantesque de l'ordre d'au moins 100 000 mégatonnes a transformé les roches en place en liquide et en vapeur, dont la moitié ont été expulsées tandis que le reste s'est infiltré dans le sol (cf. ill. 12 montrant le mécanisme d'un tel impact dans Charlevoix).



Ill. 12. Mécanisme de l'impact météoritique à Charlevoix (tirée de Rondot)

La composition du cratère, formé au départ de roches très différentes, va devenir très homogène. Le mélange de liquide chaud (à 1400 degrés celsius) et de fragments froids va durcir très rapidement au contact du plancher (le fond du cratère). Puis, la température d'équilibre est atteinte. Une couche solide de 10 m d'épaisseur isole le reste du liquide, qui prendra 1600 ans pour se solidifier⁵.

5.2 COMPOSANTES GÉOMORPHOLOGIQUES

Le caractère géologique exceptionnel de cette région fut reconnu par une expédition de prospection en 1945⁶. Dans les années 1950, des chercheurs y notent les traces possibles de cratères météoritiques, mais ce n'est que dans les années 1960, stimulés par le projet d'harnachement de la rivière Manicouagan, que les géologues ont pu confirmer l'impact du météorite à l'origine de la structure entourant le mont Babel.

C'est en identifiant la maskelynite⁷ - plagioclase rendu à l'état de verre par des pressions gigantesques de l'ordre de 30 Gpa⁸ - dans l'anorthosite des collines centrales que les scientifiques ont pu confirmer que l'impact

d'un météorite est à l'origine du phénomène.

Cette hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée par la découverte de shattercones (cf. ill. 13), structures formées dans la roche permettant d'identifier les régions où des impacts météoritiques ont eu lieu. Le mont Babel et un autre mont plus au sud ont donc été formés par un rebondissement du centre, à la suite de l'impact du météorite.



Ill. 13

Les shattercones sont des structures formées dans la roche à la suite d'un impact météoritique.

Les composantes géomorphologiques sont attribuables en majeure partie à la dernière glaciation - la glaciation du Wisconsin -, il y a 20 000 ans. Cette glace a fondu entre les années 16 000 et 4000 ans av. J.-C. Les dépôts de till, plus ou moins épais, sont relativement bien drainés. Le matériel fluvio-glaciaire comble les dépressions sous forme de plaines d'épandage, d'eskers et de kames. On retrouve aussi des dépôts organiques dans les dépressions humides et des affleurements rocheux sur les pentes fortes⁹.

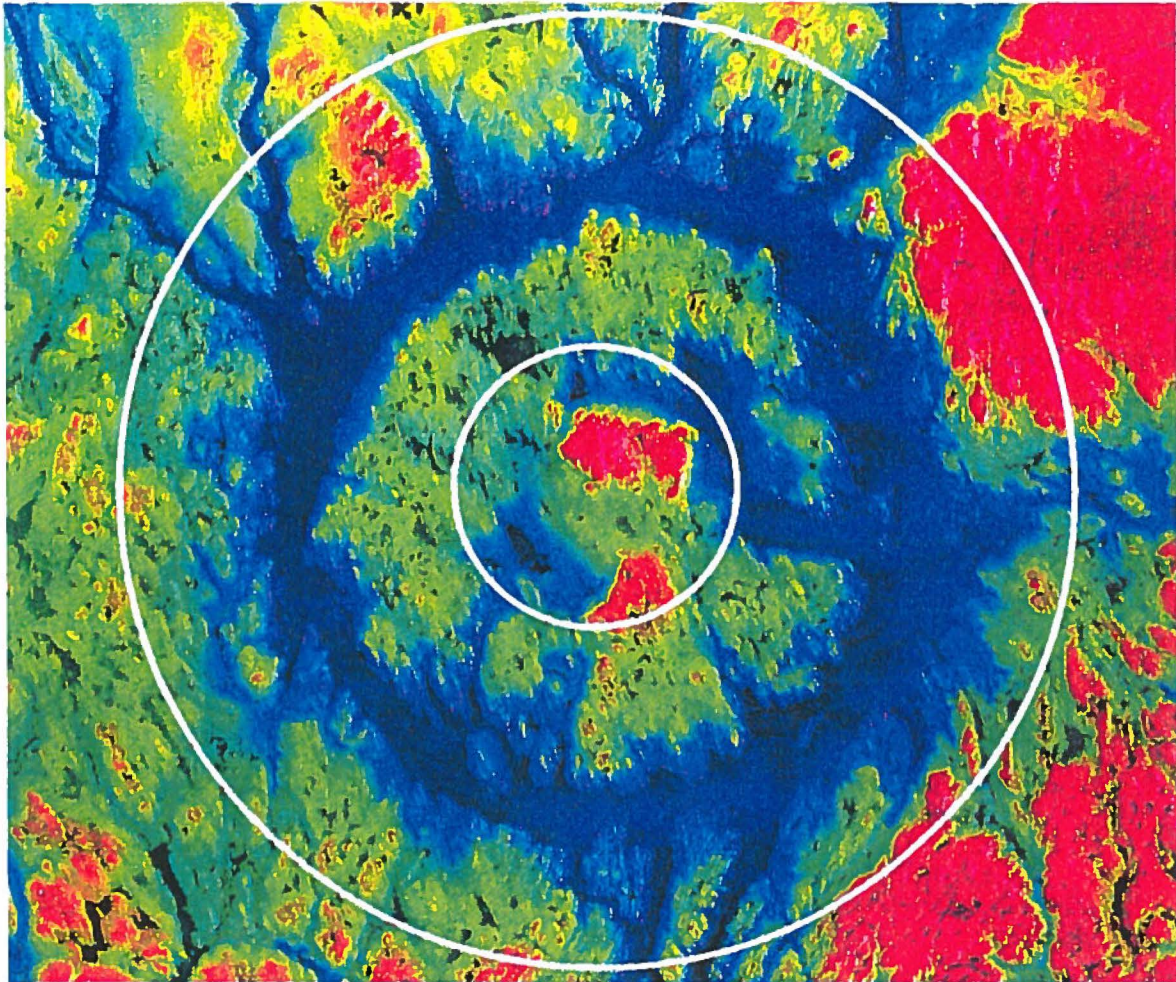
5 Rondot, 1995.

6 Hammond, 1945.

7 Pour les définitions des différents types de roches et de minéraux, voir le document de Marie-Ève Caron (Caron, 2001).

8 Un gigapascal (Gpa) = un milliard de pascals, l'unité de force par aire carrée.

9 Dryade, 1982.



Ill. 14. L'astrobloème de Manicouagan vu de l'espace. La partie la plus grande du réservoir Manicouagan a l'aspect d'un anneau de 65 km de diamètre (tirée de Rondot)

Deux principales zones de métamorphisme de choc¹⁰ se dégagent de la carte géologique : celle du mont Babel ainsi que celle du mont Maskelynite, bande nord-sud d'environ 6 km de large située au sud du mont Babel, au centre de l'île. Ces zones surélevées résultent du rebondissement du centre du cratère. Elles sont constituées essentiellement d'anorthosite, de quartz et

de feldspath, alors que la latite et la mononite dominant le reste de l'île.

De plus, le mont Babel se caractérise par un gisement de zéolite, pierre semi-précieuse mais sans intérêt économique. Ce substrat rocheux a été recouvert par des tills généralement épais. On y retrouve quelques variétés distinctes de roches ignées : meimé-chite et basalte alcalin, les plus anciennes et trachyandésite et larvite, les plus récentes.

10 Métamorphisme de choc : modification de la structure des roches sous l'effet de la pression, de la chaleur et des réactions physiques et chimiques.

6. COMPOSANTES ÉCOLOGIQUES

Au sein de la région naturelle D11, le réservoir Manic 5 et l'île René-Levasseur constituent une sous-unité écologique nommée Ensemble physiographique de l'astroblème de Manicouagan (D11-05). Sur l'île René-Levasseur, 39 systèmes écologiques ont été cartographiés et 23 types écologiques ont été définis¹¹.

6.1 LA VÉGÉTATION RÉGIONALE

La réserve écologique est située dans la province naturelle des Laurentides centrales, dans la zone boréale, à la limite de la sous-zone du boréal inférieur et du boréal supérieur. Le boréal inférieur se caractérise par des forêts claires à fermées dominées par la pessière noire à sapin et mousse. La sapinière à épinette noire et la sapinière typique dominant le paysage là où le milieu est moins bien drainé.

Dans le boréal supérieur, la structure du couvert végétal est celle d'une forêt ouverte où la densité du couvert varie entre 25 % et 40 %. La pessière à épinette noire et mousse est le type de végétation dominant. On peut aussi y retrouver des pessières à épinette noire et sapin, des pessières à épinette noire et lichens et des pinèdes à pin gris. Dans cette sous-zone, on peut aussi observer un changement du couvert végétal selon

11 Chabot, 1982.

un gradient altitudinal. Dans l'étage montagnard, la végétation est caractérisée par l'épinette noire, le sapin, l'épinette blanche et les mousses. Les krummholz¹² et la toundra alpine forment l'étage alpin (cf. photo 15).



Photo 15. Un amas de krummholz bravant les sommets de la forêt boréale (photo prise à la réserve écologique des Grands-Ormes) (Réal Carpentier, 2000)

6.2 LA VÉGÉTATION DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE

Dans les parties basses, les forêts sont représentées, entre autres, par des pessières noires à sapin et mousse, des pessières à éricacées et sphaignes et des pessières à aulnes. En altitude, les forêts rabougries et les krummholz sont très fréquents; ces formations sont dominées par l'épinette noire.

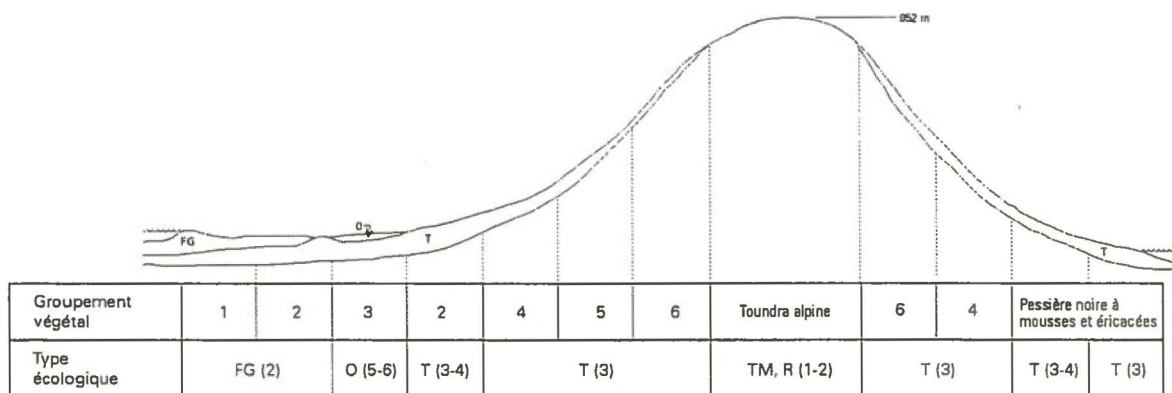
12 Krummholz : formation d'espèces arborescentes prostrées croissant en milieu exposé au vent, au froid et à la neige et définie par un recouvrement de plus de 5 % d'espèces arborescentes de moins de 3 m de hauteur.

Enfin, l'étage supérieur, la toundra, est caractérisé par des lichens et des bleuets.

La végétation est caractéristique d'un milieu étagé¹³. Contrairement à ce qui s'est fait en géologie, peu d'études ont été réalisées sur la végétation dans la réserve écologique. Une étude de Dryade en 1983 fait la synthèse des

connaissances sur la végétation du mont Babel en s'appuyant sur une de leurs études antérieures et sur des observations de Chabot, toutes deux ayant eu lieu en 1982. Un transect schématique du mont Babel présente les principaux groupements végétaux tels que décrits dans leur synthèse (cf. ill. 16).

Transect schématique du mont Babel, île René-Levasseur



GROUPEMENT VÉGÉTAL	DÉPÔT	CLASSE DE DRAINAGE
1 : Groupement à éricacées	FG : Fluvio-glaciaire	(1) : Excellent
2 : Pessière noire à cladonies	O : Organique	(2) : Bon
3 : Platière à <i>Carex oligosperma</i> et <i>Sphagnum recurvum</i> et buttes à <i>Chamaedapne</i> , épinette noire et <i>Sphagnum fuscum</i>	R : Roc	(3) : Modéré
4 : Pessière noire à sapin	T : Till	(4) : Imparfait
5 : Pessière noire à mousses	TM : Till mince	(5) : Mauvais
6 : Pessière noire rabougrie avec sapin		(6) : Très mauvais

Ill. 16. Transect schématique illustrant les principaux groupements végétaux du mont Babel (tiré de Dryade, 1983)

Les moyens et bas versants du mont Babel reflètent bien la végétation régionale décrite ci-haut. Les pessières à épinette noire et sapin occupent l'essentiel du territoire. De plus, les pessières à éricacées et

mousses, à éricacées et sphaignes et à cladonies, ainsi que les sapinières pures ou accompagnées d'épinettes se partagent le territoire en fonction du dépôt et du drainage (cf. photo 17).

13 Voir Chabot, 1982.



Photo 17. Pessière à épinettes noires à cladonies (Marcelle Ruest, 2000)

Les ruisseaux sont bordés de pessière noire à aulne rugueux, tandis que des formations arbustives dominées par le kalmia, le thé du labrador et les bleuets, de même que les forêts de bouleau blanc, occupent les secteurs récemment brûlés. Ces forêts sont entrecoupées de tourbières ombrotrophes et de groupements à éricacées. Une seule petite tourbière minérotrophe a été retrouvée à l'ouest du mont Babel. Sur les versants supérieurs, les forêts rabougries sont fréquentes. L'épinette noire en forme l'essentiel, alors que le sapin baumier apparaît sporadiquement.

Dans l'étage alpin, on retrouve une toundra et des krummholz d'épinette noire. Des formations lichéniques dominent le territoire. Plusieurs plantes arctiques-alpines y ont aussi été observées : *Arenaria groenlandica*, *Diapensia lapponica*, *Alectoria ochroleuca* et *Phyllodoce caerulea*.

Jusqu'à présent, aucune plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable n'a été observée dans la réserve écologique. Il faut préciser à cet effet qu'aucun inventaire systématique n'y a été effectué, ni sur le mont Babel, ni sur l'ensemble de l'île René-Levasseur (cf. photos 18 et 19).



Photo 18. Thé du Labrador (Réal Carpentier, 2001)



Photo 19. Un bel exemple de tourbière minérotrophe située sur l'île René-Levasseur (Réal Carpentier, 2001)

6.3 LA FAUNE

Différentes espèces fauniques ont été remarquées dans la région de l'île René-Levasseur. Un inventaire aérien des orignaux et des caribous forestiers a été réalisé sur l'île au cours de l'hiver 2001¹⁴, précisant et complétant les travaux antérieurs réalisés par André Gingras et associés à la fin des années 1990. Nous ferons simplement part des conclusions de l'inventaire le plus récent.

La présence d'orignaux a été observée sur l'île René-Levasseur (cf. photo 20). Les résultats d'analyse de la distribution spatiale des ravages montrent que l'orignal préfère utiliser les abords du réservoir Manicouagan pour ses quartiers d'hiver, certainement à cause du type de forêt qu'on y retrouve (régénération de feuillus dans la zone de marnage et abri de forêt de résineux matures à proximité). On estime la population sur l'île à environ 90 bêtes; la moitié nord du territoire semble privilégiée.

D'après Rochette et Gingras, le pourtour de l'île est fortement utilisé. Dans la planification des parterres de coupes, l'utilisation d'une bande de protection supérieure à celle prévue au Règlement sur les normes d'intervention pourrait être envisagée. Les auteurs proposent de pousser l'analyse en mettant en parallèle les secteurs ravagés, les cartes écoforestières et les localisations des abattages dus à la

chasse sportive afin d'harmoniser les diverses activités d'exploitation.



Photo 20. Deux orignaux (source : inconnue)

Par contre le caribou forestier, qui fréquente les clairières et les forêts denses d'épinettes le long de petits lacs, semble beaucoup moins présent, du moins d'après les observations de février 2001, avec une estimation de 30 bêtes pour l'île. Ce cervidé pouvant parcourir de grandes distances, il faudrait, d'après les mêmes auteurs, préserver une partie du territoire pour les besoins du caribou forestier. La réserve écologique Louis-Babel devrait être la base de travail à partir de laquelle pourrait être défini un bloc de

¹⁴ Rochette, B., A. Gingras, 2001.

forêt où aucune opération forestière ne serait permise.

Pour les autres espèces, l'inventaire fait en 1975 signalait principalement la présence de castors, visons, loutres, lagopèdes, lièvres, ours noirs, loups, lynx et renards. La présence d'anatidés (oies et canards), de huarts à collier et de buses à queue rousse a aussi été notée.

6.4 LES PERTURBATIONS NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Quelques perturbations naturelles ont laissé des traces dans la réserve écologique. Celles-ci sont dues en majeure partie aux feux de forêt et aux chablis. Un feu d'une superficie de 2238 hectares a touché la partie sud-ouest du mont Babel en 1961. Ce site est maintenant recouvert par la pessière à cladonies, où quelques pins gris sont aussi présents. D'après Dryade (1982), d'autres sites de faibles superficies auraient été récemment incendiés et sont recouverts de formations arbustives dominées par des éricacées. Le dernier inventaire forestier en date de 1996 relève la présence du bouleau blanc. Ce dernier est reconnu pour coloniser les milieux où il y a eu perturbations.

Quant aux chablis (forêt abattue par de forts vents ou tombée de faiblesse), ils couvrent des superficies

restreintes et disséminées sur tout le territoire. La présence d'arbres renversés permet de croire que les événements ont eu lieu dans les années 1970.

Le développement du complexe hydro-électrique Manic 5 s'avère la perturbation la plus importante qu'a connue le territoire de l'île René-Levasseur. Mis en eau en 1964, ce réservoir a submergé une partie des terres de l'île, modifiant ainsi les paramètres physiques et écologiques du territoire (voir carte illustrant la partie inondée). Les deux étendues d'eau qui existaient avant l'inondation - le lac Mouchalagane, à une altitude de 255 mètres, et le lac Manicouagan, à 215 mètres - ont vu leurs niveaux s'élever respectivement de 105 et 145 mètres pour atteindre l'altitude de 360 mètres, créant ainsi un immense réservoir d'eau à des fins de production hydro-électrique.

Le marnage dans le réservoir Manicouagan entraîne des effets sur le réseau hydrologique de la région qui affectent ainsi l'ensemble des écosystèmes de la réserve écologique Louis-Babel. La cote critique d'exploitation maximale du réservoir est de 362,7 mètres (la minimale étant de 338,9 mètres). La limite de la réserve écologique a été établie à 360 mètres (cf. photo 21).



Photo 21. Vue du barrage de Manic 5 situé à 50 km au sud du réservoir Manicouagan (Gilles Gagnon, 76-77)

7. INTERVENTIONS HUMAINES

7.1 SURVOL DES GRANDS JALONS DE L'HISTOIRE AMÉRINDIENNE¹⁵

Les rivières Mouchalagane et Manicouagan étaient des voies de communication très fréquentées qui permettaient d'atteindre l'intérieur du pays. Déjà occupé par les Amérindiens, il y a plus de 4000 ans, ce territoire de chasse familial (NITASSINAN), essentiel pour la survie économique et culturelle de ces peuples nomades, était hérité des ancêtres.

Au XVII^e siècle, avec l'arrivée des Européens, s'établit la colonie : le commerce des fourrures commande l'installation de postes de traite à divers endroits des réseaux hydrographiques. La dynamique sociale est perturbée, les règles de partage communautaire bouleversées.

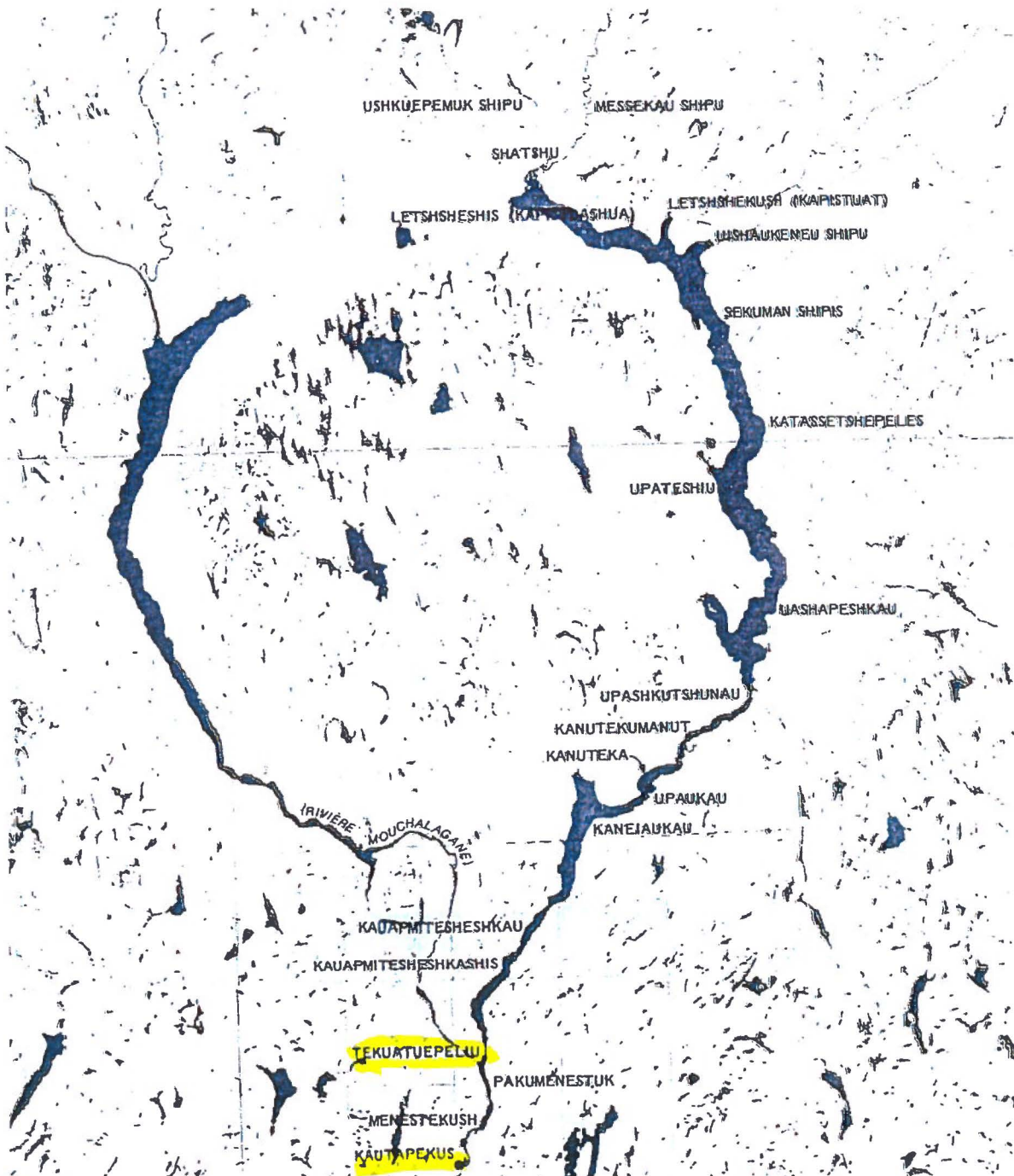
L'ouverture de la Haute-Côte-Nord, vers 1840, entraîne une prise de possession des territoires côtiers par les colons canadiens à l'embouchure des principales rivières. Les Montagnais constatent la disparition de certaines ressources vitales, ce qui mènera à la création de la réserve de Betsiamites en 1861. Betsiamites devint le chef-lieu religieux et commercial de la Côte-Nord.

Le nom de la rivière Betsiamites vient du toponyme montagnais PESSAMU SHIPU, qui signifie la rivière aux lamproies, sorte de poisson vidangeur de la rivière du même nom (cf. ill. 23, carte des toponymes). C'est d'ailleurs à partir de Betsiamites que le Père Louis-François Babel réalisa ses missions des années 1866 à 1870. Il était très apprécié des Montagnais et des Naskapis. C'est pour rappeler sa mémoire que le nom de Louis-Babel a été donné à la réserve écologique.



Photo 22. Le Père Louis-François Babel en 1900

¹⁵ Cf. annexe 2 pour une description plus complète.



Ill. 23. Carte des toponymes entourant l'île René-Levasseur (fournie par Dorothée Picard)

« Les enfants apprennent à vivre avec l'harmonie des paysages. Rien ne presse comme si le temps, le soleil, la méditation ajoutaient une perfection à la pensée des canots. »

L'emprise des Euro-canadiens sur le territoire côtier étant faite, la seconde moitié du XX^e siècle est caractérisée par l'envahissement de l'arrière-pays. L'inondation du réservoir Manicouagan où se trouvaient des lieux de sépulture, des campements de pêche, de chasse et de trappe, a créé littéralement une immense île, nommée aujourd'hui l'île René-Levasseur en hommage à René Levasseur, ingénieur et directeur du chantier Manic 5, décédé quelques jours avant l'inauguration du barrage, en 1968. En isolant un immense territoire, cette mise en eau a également modifié certaines habitudes reliées au mode de vie ancestral des Montagnais.

Bref, bien des coutumes ont été modifiées en quelques générations. Les Montagnais, qui transmettaient à leurs jeunes leurs connaissances approfondies de la flore et de la faune, sont passés d'un mode de vie imprégné d'un sens communautaire à un autre marqué par le développement de l'appropriation privée des ressources. Avec l'offre de participer aux chantiers des grandes industries, l'explosion démographique, les paiements de transfert et l'éducation des Blancs, devenue obligatoire en 1954, ils ont été progressivement invités à la sédentarisation.

En terminant ce survol, nous ne pouvons laisser de côté certaines données socio-économiques relatives à la communauté de Betsiamites. En 1996, le taux d'activités demeure très faible - 33 % comparativement à

55,7 % pour la Haute-Côte-Nord - tandis que le taux de chômage, sous-évalué, selon les recherches, serait de 26 % - le double de celui de la Haute-Côte-Nord (14 %). De plus, le développement n'y est pas endogène : pour chaque dollar qui entre dans la communauté, 82 cents en ressortent pour des dépenses de biens et services. Cette communauté qui, pourtant, crée ou maintient environ 150 emplois à Baie-Comeau et à Forestville, ne profite nullement du développement économique de la Haute-Côte-Nord¹⁶.

F2 UN TERRITOIRE PARTAGÉ

Aujourd'hui, l'île René-Levasseur fait l'objet de nombreuses activités de prélèvement. À ce titre, quatre pourvoiries sans droits exclusifs tiennent des activités sur l'île (la Pourvoirie Manicouagan, Le Relais Gabriel inc., Expédition Manicouagan Ltée et Boréal 51 enr.). Quarante-six camps de villégiature ont été dénombrés à l'extérieur de la réserve écologique. La chasse est pratiquée de façon assez intensive dans l'île : entre 1990 et 1995, par exemple, une trentaine d'orignaux y ont été abattus, tandis que d'autres l'ont été en 1997 à proximité de la réserve écologique.

16 Bertrand, L., 2000.

En 1996, les rapports d'activités des pourvoiries indiquent que la pêche a attiré 476 personnes sur le lac du Chaunoy, pour une pêche totale de 260 ombles de fontaine et de touladis. À cela s'ajoutent la chasse et la pêche pratiquées par les Montagnais sur leurs territoires comme activités de subsistance. Les Montagnais de Betsiamites profitent de l'exclusivité des activités de piégeage ou de chasse des animaux à fourrure sur ce territoire.

Les Montagnais pratiquent le piégeage sur le territoire de la réserve à castors Bersimis. La réserve à castors couvre une superficie de 31 925 milles carrés, divisée en 89 lots familiaux dont trois touchent l'île René-Levasseur. Trois autres lots familiaux montagnais englobent l'île René-Levasseur tandis que deux lots (les lots 111 et 112) chevauchent la réserve écologique (cf. ill. 24, carte des 3 lots).

Afin de permettre la constitution de la réserve écologique Louis-Babel, les Montagnais ont accepté de renoncer à exercer leurs activités traditionnelles sur les portions de leurs lots correspondant à la réserve écologique et ce, sans que ce geste porte préjudice aux négociations territoriales en cours. Toutefois, ils ont conservé leur droit de passage en tant que surveillants de la réserve écologique.

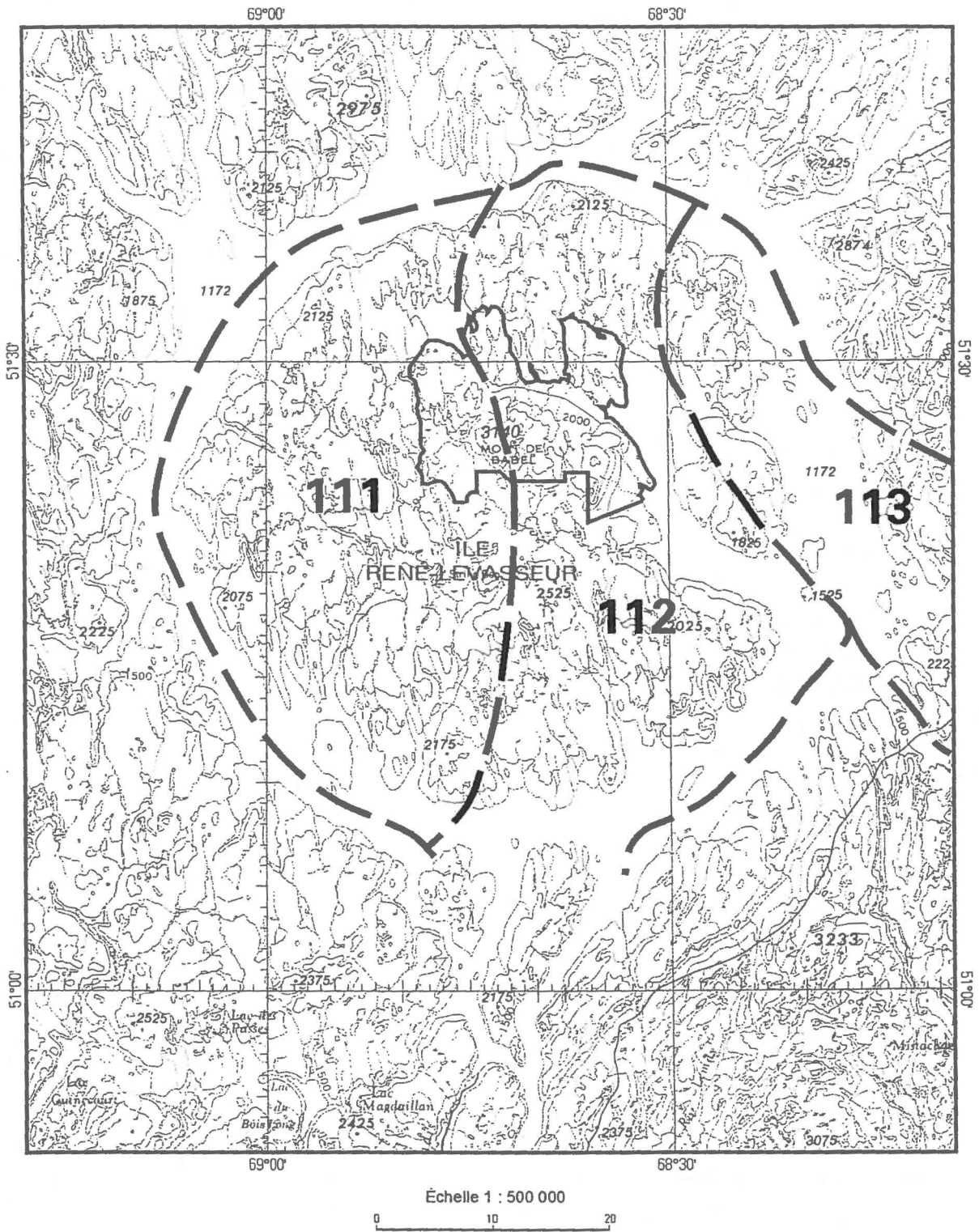
7.3 LES IMPACTS POTENTIELS : UN SITE AUX ABORDS VULNÉRABLES

À proximité d'un immense complexe hydroélectrique : Manic 5

La localisation de la réserve écologique a été déterminée en fonction des cotes minimales (338,9 m) et maximale (362 m). La description technique de la réserve écologique fixe la limite à la cote 360 mètres, soit en haut de la zone normale de marnage. Dans le plan de conservation, il est mentionné qu'indépendamment du niveau de l'eau dans le réservoir Manicouagan, le marnage a des impacts en ce qui a trait à l'hydrologie de la région, affectant ainsi l'ensemble des écosystèmes de la réserve écologique Louis-Babel¹⁷. Celle-ci serait sensible au marnage, en particulier du côté de la baie Memory, qui fait partie du réservoir de l'immense complexe hydroélectrique Manic 5 (situé à quelque 30 km au sud de la jonction des deux lacs).

D'autres incidences environnementales sont à considérer, telles que l'exploitation minière et, surtout, l'exploitation forestière, qui doit commencer sur l'île dès 2002.

17 Veillette, 1998.



Ill. 24. Carte des trois lots familiaux montagnais (cf. annexe 3-2 du plan de conservation)

L'exploration minière

Au cours des douze dernières années, des compagnies telles que Ressources Elzéar ltée (en 1989), Great Legends Mining inc. (en 1996) et le consortium minier formé de Minéraux Manic, Amadeus Resources Ltd et Great Legends Mining inc. ont réalisé des travaux d'exploration minière sur l'île René-Levasseur. Certaines compagnies ont fait des représentations auprès du ministre délégué aux Mines pour soustraire certaines portions du territoire de la réserve écologique. Le tracé actuel est un compromis; il résulte des pourparlers qui ont mené à la décision de permettre les activités de prospection minière, mais aussi de conserver à la réserve écologique une partie significative et représentative des écosystèmes et des éléments géologiques du milieu.

Les claims miniers se trouvent immédiatement au sud de la réserve. Ces claims ont été octroyés au consortium, qui a été informé des implications de protection d'une réserve écologique. Le ministère des Ressources naturelles dit qu'environ 60 % des claims miniers au sud de la réserve sont soit expirés, soit non renouvelés ou alors abandonnés, ce qui laisserait seulement une vingtaine de claims encore actifs dans la portion de territoire où un agrandissement de la réserve pourrait être envisagé. Selon les registres, ces claims sont tous détenus par la compagnie Minéraux Manic.

Plusieurs recherches ont été menées, de même que des forages et des analyses de matériaux échantillonnés - du zinc et du cuivre - ont été faits, mais, à ce jour, aucun gisement intéressant n'a été découvert. Il faut peut-être s'attendre à d'autres forages avec des équipements plus imposants lorsque Kruger aura mis en fonction la barge pour la traverse du réservoir (voir plus bas). Le Conseil de bande s'est montré intéressé auprès de ce consortium à participer aux travaux de forage et envisage de collaborer, à titre de partenaire, à l'exploitation du potentiel minier de l'île.

Le Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel estime qu'afin de compléter les démarches de protection de la réserve face à d'éventuelles pressions de l'industrie minière, il reste à délimiter la limite sud et à compléter la signalisation, particulièrement le long de cette limite.

Sur le plan de la recherche scientifique, un portrait géologique d'ensemble de l'île René-Levasseur et de la réserve écologique constituerait un apport intéressant à la description du milieu. Ce portrait pourrait sensibiliser les décideurs à assurer la protection de la réserve écologique et aussi à conserver l'île au plan géologique.

L'exploitation forestière

Un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) comprenant l'île René-Levasseur (aire 93-20) a été octroyé à Kruger Inc. en mars 1997 pour alimenter ses trois scieries nord-côtières. Le plan général d'aménagement forestier a été déposé en avril 1999 et soumis au MRN. La superficie totale de l'aire commune est de 14 953 km² et une portion de celle-ci se situe sur l'île René-Levasseur (1799 km²).

L'exploitation forestière implique l'aménagement de deux rampes d'accès et d'un traversier, ainsi que le développement d'un réseau routier pour le transport du bois. En plus des impacts prévisibles de cette exploitation, la présence de travailleurs à proximité de la réserve écologique entraînera des risques accrus de feux de forêt et aussi de déversements accidentels de produits pétroliers ou de contaminants. De plus, il faut envisager les effets prévisibles indirects pouvant être causés par l'affluence d'amateurs de la nature et de plein air ou par l'exploitation des autres ressources de l'île.

Il appert pour Kruger que la récolte de bois sur l'île René-Levasseur est nécessaire pour assurer sa rentabilité. La qualité des bois y est évaluée meilleure que dans le reste de l'aire commune, tant du point de vue du diamètre que de celui du volume. C'est pourquoi Kruger s'apprête à investir plusieurs millions de dollars pour

accéder à l'île. La compagnie projette d'aménager une traverse de 4,7 km, assurée par une barge pouvant naviguer huit mois sur douze sur le réservoir. Cette barge permettra le transport des camions. Deux rampes d'accès devront aussi être aménagées sur les rives.

Le projet éventuel de la compagnie Kruger Inc. de venir récolter les bois de l'île René-Levasseur a incité le Conseil de gestion à demander le droit de siéger à la Table de concertation sur l'aménagement forestier durable mise de l'avant par cette papetière, selon la norme CSA. Une présentation du Conseil a été faite en janvier 2001 pour sensibiliser les membres de la Table aux risques de l'exploitation forestière sur le patrimoine écologique de l'île et de la réserve écologique.

Le Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel a délégué le conseiller technique du Conseil de bande de Betsiamites. Il a aussi rencontré en mai 2001 les représentants de Kruger Inc. pour les tenir informés des préoccupations du Comité de gestion quant aux règles particulières à adopter aux abords de la réserve écologique. Ces règles concernent la présence de villégiateurs sur l'île, la largeur de la bande de protection, la coupe d'arbres en hiver, la prévention des feux de forêt, la construction des chemins forestiers et l'utilisation du bateau pour accéder à l'île.

Kruger est en démarche pour obtenir des certifications ISO 14 001 et CSA pour la Côte-Nord. Sa politique forestière est de « favoriser un développement économique respectant les valeurs environnementales, sociales et culturelles par une approche d'aménagement forestier durable et intégré ». Kruger Inc. entend respecter les multiples usages de la forêt, favoriser la régénération naturelle, la faune, l'eau, les sols, le paysage et la biodiversité, améliorer la productivité à long terme de la forêt et se concerter avec les autres utilisateurs du milieu.

C'est un immense défi qui attend Kruger, car elle pénétrera en 2002 ou 2003 sur une île où il y a présence de systèmes écologiques jusqu'à ce jour perturbés seulement qu'en périphérie. (cf. photo 25).

Rappelons en dernier lieu que dans un mémoire présenté à Kruger, l'Association touristique régionale Manicouagan a demandé à la papetière que la totalité de la forêt de l'île Levasseur, jusqu'à présent laissée intacte par l'homme, soit protégée et conservée. « Si le projet d'exploitation forestière est maintenu, la diversité biologique et écologique du massif sera affectée par l'érosion des sols, l'appauvrissement de la richesse faunique, la perte des majestueux paysages visibles de la toundra ... et finalement, l'annulation graduelle des programmes de tourisme d'aventure et d'écotourisme. »

La trilogie de l'ouvrage de Manic 5, le cratère Manicouagan et le Massif des Monts Groulx, reconnus mondialement, possèdent le potentiel pour devenir l'offre nordique d'intérêt mondial au Québec.



Photo 25. Pessière d'épinettes noires à cladonies (Gilles Gagnon, 76-77)

8. UNE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE À PART MAIS FAISANT PARTIE DE TOUT UN RÉSEAU

Au cours des 27 dernières années, grâce à la Loi sur les réserves écologiques, le ministère de l'Environnement a constitué un réseau de 64 réserves écologiques et ce, dans le but de participer de façon significative à la préservation de la diversité biologique. (si jugé pertinent, inclure ici la carte du Québec méridional pointant les 64 réserves écologiques du Québec).

Par rapport aux autres aires protégées comme les parcs et les refuges fauniques, le réseau des réserves écologiques se distingue par le cadre de référence de constitution axé principalement sur la diversité écologique et biologique, l'absence d'activités de plein air, la gestion de l'accès à des fins de recherche et de suivi environnemental et leur superficie généralement restreinte.

La superficie des réserves écologiques varie ordinairement de quelques hectares à quelques km². Seulement onze réserves écologiques ont plus de 10 km², dont trois seulement sont beaucoup plus grandes : la réserve écologique De la Rivière avec 173 km², Matamek avec 186 km² et Louis-Babel, avec 235 km². Ces deux dernières sont les seules réserves écologiques cogérées en partenariat avec la nation montagnaise.

La réserve écologique Louis-Babel constitue donc une figure de proue de par sa nordicité, sa gestion en partenariat actif avec la nation montagnaise et ses particularités géologiques. Aucune autre n'illustre le phénomène de métamorphisme de choc d'un météorite.



Photo 26. Les lacs jalonnant la rivière Shasktakao au nord-est de la réserve écologique Louis-Babel (Marcelle Ruest, 2000)

9. LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE LOUIS-BABEL : UN EXEMPLE DE PARTENARIAT ACTIF À POURSUIVRE

Le présent bilan de gestion de la réserve écologique Louis-Babel a été établi en tenant compte des objectifs poursuivis dans le plan de conservation et des démarches réalisées pour les atteindre. Un portrait des composantes biophysiques et écosystémiques du milieu environnant le complète en décrivant le contexte historique et social de la communauté montagnaise dans lequel cette réserve écologique s'est intégrée.

Nous avons ainsi pu voir que, d'une année à l'autre depuis sa constitution en 1991, chacune des étapes importantes de gestion a été réalisée en partenariat avec le Conseil de bande de Betsiamites. Cette façon de faire a permis d'assurer une gestion souple et efficace des activités à l'intérieur des plans d'action annuels.

Pour chacun des objectifs de conservation, l'évaluation tant du côté du Conseil montagnais que du côté des représentants gouvernementaux s'avère positive pour chacun des critères retenus : le protocole d'entente a été respecté, les activités pour assurer l'intégrité du territoire se sont réalisées, une bonne sensibilisation des gens qui fréquentent le territoire a été faite et la participation de tous demeure active. Avec les années, un esprit d'ouverture grandissant de la part des gestionnaires et de leurs

commettants permet de maintenir les démarches de partenariat et l'étroite collaboration nécessaires à la bonne gestion de la réserve écologique.

Toutefois, on dénote un manque d'approfondissement des connaissances sur cette réserve écologique exceptionnelle, tant du point de vue géologique qu'écologique. Soulignons qu'avec la réalisation en 2001 d'un cadre écologique de référence de cette région naturelle (cuvette du réservoir de Manicouagan [D11]), il sera possible de mieux évaluer la représentativité de la réserve écologique par rapport à cette région.

Le plan de conservation actuel, passif à cet égard, pourrait donner la priorité à l'approfondissement des connaissances. Il y est suggéré de cibler les organismes à sensibiliser et de doter le plan d'un échéancier.

On souligne aussi l'importance d'élargir la sensibilisation du milieu, de développer dans la mesure du possible des activités liées à l'aspect éducatif et à la recherche, et d'obtenir des budgets adéquats pour organiser ces activités. En ce qui concerne les activités éducatives, l'implication de la communauté montagnaise de Betsiamites pourrait porter également sur la diffusion de leur mode de vie traditionnel.

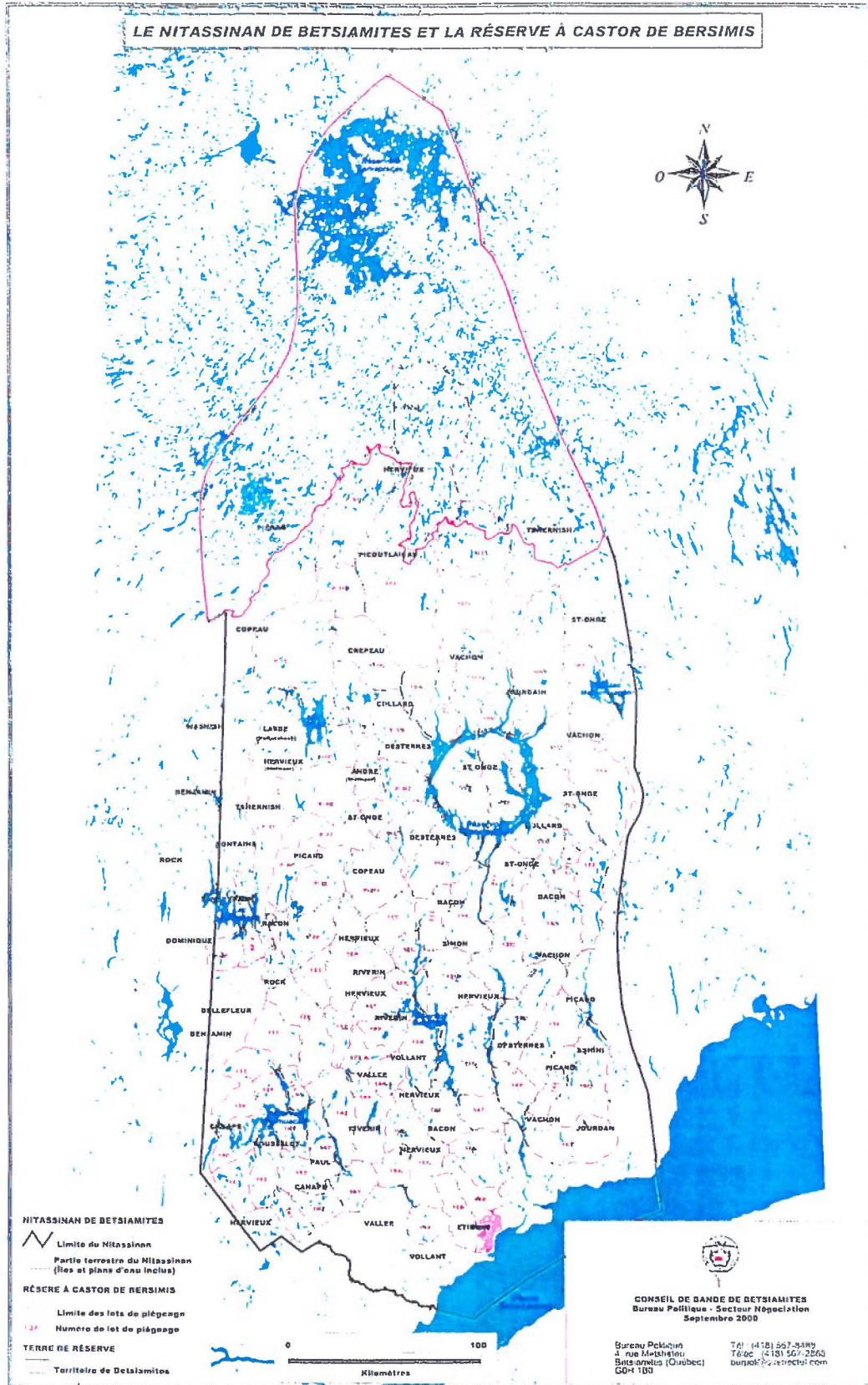
Étant donné l'éloignement de cette réserve des milieux habités ou fréquentés par les visiteurs, il pourrait être pertinent de concevoir un court texte informatif accompagné d'illustrations qui présenteraient la réserve écologique Louis-Babel. Ces éléments de sensibilisation pourraient être intégrés à la promotion régionale déjà disponible aux sites d'information à Betsiamites et dans d'autres lieux accessibles aux Montagnais et aux visiteurs de la région.

En outre, un panneau d'interprétation, commandité par Hydro-Québec et présentant les principales caractéristiques de la réserve écologique, pourrait être installé à Manic 5.

Sur un autre plan, pensant aux pressions des exploitants forestiers et miniers qui ne manqueront pas de se faire bientôt sentir sur l'environnement de l'île René-Levasseur et, par conséquent, sur la réserve écologique, il importe de prévoir des stratégies pour assurer la protection intégrale des composantes du milieu (délimi-

tation au sud, concertation intraministérielle et externe pour appui à la négociation). En outre, il faudrait appuyer le milieu pour inciter les exploitants à ce qu'une gestion durable et intégrée des ressources puisse réellement se faire et ce, en partenariat avec le Conseil de bande, tel que souhaité.

Dans le contexte socio-politique et économique encore difficile que connaissent depuis des décennies les communautés autochtones, est-il envisageable d'intégrer ce qui entoure la gestion des réserves écologiques comme un jalon complémentaire au développement économique du milieu? Un sentiment de responsabilité conjointe, de réappropriation du milieu, correspondant aux valeurs de préservation de ces communautés, pourrait resurgir. Et tant mieux si une réserve écologique crée un peu d'emploi par ses diverses activités de gestion, d'animation, de suivi et de surveillance, et par les activités indirectes de guide ou ses activités de recherche et d'éducation.



III. 27. Le Nitassinan de Betsiamites et la réserve à castor de Bersimis

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE MANICOUAGAN. (2000). Mémoire réalisé pour le compte de l'ATR de Manicouagan et déposé en juin 2000 à la Table de concertation sur l'aménagement forestier durable mise de l'avant par la compagnie Kruger, 7 p. + annexes.

BERNARD, L. (2000). *Mise à jour des données socioéconomiques 1999*. Société de développement économique de Betsiamites, Betsiamites, 60 p.

BOUDREAU, F. (1986). *Aperçu de la vie de Louis-François Babel, o.m.i. (1826-1912)*, ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique, 11 p.

CARON, M.-E. (2001). Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 45 p.

CHABOT, G. (1982). *Île René-Levasseur, projet de réserve écologique, région de la Côte-Nord*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des réserves écologiques et des sites naturels, 8 p.

CHAREST, P. (1999). *Chevauchements de territoires entre la bande de Betsiamites et les bandes voisines*. Conseil de bande de Betsiamites, Bureau politique, version finale, 250 p.

DRYADE et la DIRECTION DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES (1982). *Brève description de l'île René-Levasseur; la réserve écologique potentielle*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction des réserves écologiques et des sites naturels, 10 p.

FRENETTE, J. (1983). *Occupation et utilisation du territoire par les Montagnais de Betsiamites 1920-1982*. Rapport de recherche soumis au Conseil attikamek-montagnais, Village-des-Hurons.

GINGRAS, A. et S. MALOUIN. (1993). *Inventaire aérien du caribou dans la zone de chasse 19 Sud (partie ouest) en mars 1991*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord, 26 p.

HAMMOND, W.P. (1945). *Geology of the Mouchalagane Lake area, Saguenay County, New Quebec*, M.S. Thesis, University of Toronto.

LAMOTHE, A. Citations tirées des films suivants : *La mémoire battante* (regards sur les Montagnais), 1997, 3 h 55 min., ONF, films tournés à Natashquan sur l'exploitation forestière.

LEGAULT, R. (2001). Rapports d'entrevues réalisées à Betsiamites avec Jack Picard, Antoine Bacon, Dorothée Picard, Dannick Copeau, avec Edgar St-Onge et Raphaël St-Onge (des aînés montagnais) et Marc St-Onge. Rapports d'entrevues réalisées avec Léopold Gaudreau, Réal Carpentier, Gilles Bélisle, Claude Saulnier, Marcelle Ruest, du ministère de l'Environnement du Québec, et Paul Charest, de l'Université Laval, ainsi que les entrevues faites par téléphone et à Betsiamites.

LI, T., J. BISSONNETTE, J.-P. DUCRUC, V. GERARDIN, L. COUILLARD. et Y. LACHANCE. (1994). *Le cadre écologique de référence du Québec : les régions naturelles. Présentation générale.* Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune. 20 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES, L. VEILLETTE. (1998). *Plan de conservation de la réserve écologique Louis-Babel.*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES (1994). *Protocole d'entente de gestion.*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. (2001). *Le réseau québécois des réserves écologiques. Faire plus et mieux. Proposition de plan d'action 2001-2005,* 21 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. (1999). *Portrait synthèse des données sur les aires protégées,* 42 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. (1996). *Convention sur la diversité biologique. Stratégie de mise en œuvre au Québec,* 122 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. (1999 à 2001). Dossiers administratifs à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable, référence 5141-03-09, région 09 (Côte-Nord), 9-5, réserve écologique Louis-Babel.

PARENT, R. (1978). *Inventaires des nations amérindiennes au début du XVII^e siècle, in RAQ,* (Thèse de doctorat).

PERRAULT, P. Citations tirées des films suivants : *KA KE KI KU* (fabrication des canots), ONF, *Aperçu des méthodes de chasse au caribou,* de René Bonnière (1960), 29 min. ONF, *Le goût de la farine* (1977), 108 min., ONF.

ROCHETTE, B. et A. GINGRAS. (2001). *Inventaire aérien de l'île René-Levasseur*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 10 p., + 4 annexes.

RONDOT, J. (1995). *Les impacts météoritiques à l'exemple de ceux du Québec*, Éd. MNH, 157 p.

LISTE DES CARTES, PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

00. Carte couleur de situation de la réserve écologique au centre du Québec et Labrador (page couverture).
0. Carte topographique de la région entourant l'île René-Levasseur (ministère de l'Environnement du Québec).
1. Face ouest du mont Babel, où l'on retrouve un gradient climatique altitudinal : forêt, forêt rabougrie, Krummholz, tundra (photo Marcelle Ruest, 20.06.00).
2. La cime dénudée du mont Babel (photo Réal Carpentier, 12.06.01).
3. Image satellite en couleurs de l'ensemble physiographique D11-05, astroblème de Manicouagan (tirée de Li, T. *et al.*, 1994).
4. Relief en couleurs d'une partie de la région naturelle D11 (tiré de Li, T. *et al.*, 1994).
5. Cabane en démolition - occupation illégale (photo Yves Lachance, 12.06.01).
6. Un panneau principal (n° 13) à la limite sud-ouest de la réserve écologique Louis-Babel, avec le mont Babel en arrière plan (photo Marcelle Ruest, 20.06.00).
7. Hydravion pour le transport des outils et des équipements servant aux travaux pour contrer les occupations illégales (photo Yves Lachance, 12.06.01).
8. Inauguration de la réserve écologique Louis-Babel en septembre 1996 avec David Cliche, ministre de l'Environnement et Jean-Marie Picard, représentant du Conseil de bande de Betsiamites (photo noir et blanc, Gilles Bélisle, 09.96).
9. Carte de gestion de la réserve écologique Louis-Babel.
10. Agents territoriaux dans leur local de travail à Betsiamites (photo Richard Legault, 04.07.01).
11. Vue de la baie Memory du réservoir Manicouagan (photo Marcelle Ruest, 20.06.00).
12. Mécanisme de l'impact météoritique à Charlevoix (illustration tirée de Rondot).
13. Les shattercones sont des structures formées dans la roche à la suite d'un impact météoritique.
14. L'astroblème de Manicouagan vu de l'espace. La partie la plus grande du réservoir Manicouagan a l'aspect d'un anneau de 65 km de diamètre (tiré de Rondot).

15. Un amas de krummholz bravant les sommets de la forêt boréale (photo de Réal Carpentier, n° 4 (06.09.00) prise à la réserve écologique des Grands-Ormes).
16. Transect schématique illustrant les principaux groupements végétaux du mont Babel (tiré de Dryade, 1983).
17. Pessière à épinettes noires à cladonies (photo Marcelle Ruest, 20.06.00).
18. Thé du Labrador (photo de Réal Carpentier, 12.06.01).
19. Un bel exemple de tourbière minérotrophe située sur l'île René-Levasseur (photo de Réal Carpentier, 12.06.01).
20. Photo de deux orignaux (source inconnue).
21. Vue du barrage de Manic 5 situé à 50 km au sud du réservoir Manicouagan (photo noir et blanc, prise par Gilles Gagnon, en 1976-1977).
22. Le Père Louis-François Babel en 1900.
23. Carte des toponymes entourant l'île René-Levasseur (fournie par Dorothee Picard, réalisant une recherche sur la toponymie des lieux).
24. Carte des trois lots familiaux montagnais (cf. annexe 3-2 du plan de conservation).
25. Pessière d'épinettes noires à cladonies (photo noir et blanc prise par Gilles Gagnon, en 1976-1977).
26. Les lacs jalonnant la rivière Shasktakao au nord-est de la réserve écologique Louis-Babel (photo Marcelle Ruest, 20.06.00).
27. Le Nitassinan de Betsiamites et la réserve à castor de Bersimis.
28. Photo de résidences de Betsiamites (Richard Legault, 04.07.01.).

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION

POUR LE CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES - BUREAU POLITIQUE

- Jean-Marie Picard
- Normand Bacon
- Antoine Bacon (substitut)
- Auditeur : Marc Saint-Onge

POUR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

- Léopold Gaudreau
- Pierre Bertrand
- Auditeurs : Gilles Bélisle, Patrick Larocque
- Secrétaire : Réal Carpentier

ANNEXE 2 : SURVOL DES GRANDS JALONS DE L'HISTOIRE AMÉRINDIENNE

Des lieux occupés depuis plus de 4000 ans

L'île René-Levasseur est bordée par les rivières Mouchalagane et Manicouagan, voies de communication très fréquentées qui permettaient d'atteindre l'intérieur du pays. Depuis des temps immémoriaux, le territoire auquel s'identifiaient les peuples de chasseurs (NITASSINAN) était perçu selon un esprit communautaire. « Autrefois, tout le monde pouvait aller n'importe où », selon un adage très répandu chez les anciens chasseurs. Basées sur le nomadisme étendu (qui augmentait les chances de survie) et le partage, les alliances avec les bandes voisines étaient chose courante pour accéder aux sources de nourriture.

« Rien n'était jeté, on se servait de tout... il y avait beaucoup d'entraide. L'Indien faisait son possible pour venir en aide à quelqu'un d'autre. »

L'embouchure de la rivière Manicouagan était déjà occupée par les Amérindiens, il y a plus de 4000 ans. À la mi-août, la fin de l'été appelait les premiers départs vers l'intérieur des terres. Ces peuples de nomades voyageaient en groupe, ce qui leur permettait de s'entraider. Ils faisaient la cueillette, chassaient et pêchaient pour subvenir à leurs besoins : trappe en automne, chasse au gros gibier en janvier et février, reprise de la trappe de mars à mai. Au dégel des cours d'eaux, c'était le retour vers la côte, la chasse à la sauvagine et la pêche au saumon. Le court été constituait la période des retrouvailles, consacrée aux visites d'amis, aux loisirs, à la fabrication artisanale, aux histoires de chasse et aux préparatifs de la prochaine saison.

Ces activités assuraient leur subsistance et rythmaient leurs activités traditionnelles selon les saisons.

En fabriquant un tambour...

« Sans le tambour intérieur, la marche serait insoutenable. Le tambour exprime tous les mystères de la chasse. Il exalte l'esprit de celui qui ferme la marche. »

Le territoire de chasse familial était hérité des ancêtres. Essentiel pour la survie économique du groupe, c'était le lieu d'apprentissage des techniques de la chasse et de la trappe. Le Montagnais était habile : tailler un caribou et en distribuer les

morceaux ne prenaient guère plus d'une heure. Le territoire était également très important sur le plan culturel, car les jeunes y apprenaient les règles de la vie montagnaise.

Pour chasser l'orignal et le caribou, les Amérindiens montaient souvent très loin jusqu'à la limite des hautes terres, les montagnes blanches Otish (UTSHISH) où se partagent les eaux. Le lac Manicouagan était le lieu habituel d'échanges commerciaux des Amérindiens de la côte et de l'intérieur (un poste de traite des fourrures y avait d'ailleurs été établi).

À l'ère coloniale

Dès 1603, Samuel de Champlain témoigne de la présence des « Montagnés » dans ses écrits. En 1609, le nom Montagnais apparaît sur une carte de Lescarbot. D'après les récentes recherches de Raynald Parent¹⁸, il existait à l'époque la nation papinachoise, qui regroupait plusieurs bandes d'été dont celle de Betsiamites. Le mot papinachois, provenant du mot *papinashu*, signifie « il sourit »; autrefois, on appelait les montagnais « papinachois », ou « gens qui aiment à rire ».

Avec l'arrivée des Européens s'établit la colonie : pour faire le commerce des fourrures, des postes de traite sont installés à divers endroits des réseaux hydrographiques (Bon-Désir, Îlets Jérémie, lac Manicouagan). Avec la conquête, en 1763, ces postes passent aux mains des intérêts britanniques.

« Ces chasseurs avaient des lots de fourrures, ils avaient fait de bonnes chasses. Le marchand les prenait toutes et il faisait seulement un échange, il donnait des provisions (un peu de farine, un morceau de lard salé et quelques denrées) selon son idée à lui, sans faire aucun calcul sur la valeur des fourrures. »

La dynamique sociale est perturbée; les règles de partage communautaire bouleversées. C'est l'appropriation d'une ressource commerciale, le castor, par des groupes de chasse familiaux. Les bandes amérindiennes seront désormais identifiées aux réseaux hydrographiques et aux postes fréquentés.

De l'automne au printemps, les Montagnais empruntent la rivière Manicouagan (MENEKUAKEHISTUK). Malgré ses cinq chutes et ses 18 portages, c'est la rivière la plus facile à remonter. Les aînés de Betsiamites disent que la région des rivières Mouchalagane et Manicouagan servait de point de rassemblement pour les Montagnais de l'est et de l'ouest. Ce point de jonction des deux rivières se nomme TEKUATEPELIU (cf. ill. 22, carte des toponymes).

18 1978.

La vie encore rude du XIX^e siècle

Avec l'ouverture de la Haute-Côte-Nord en 1842, les Montagnais assistent à la prise de possession des territoires côtiers. Le peuplement des colons canadiens se fait autour des moulins à scie, à l'embouchure des principales rivières. Ceux-ci s'installent sur des territoires auparavant exploités par les Montagnais, qui constatent progressivement la disparition de certaines ressources. S'ensuit une série de pétitions et de requêtes qui aboutira à la création de la réserve de Betsiamites en 1861, ce qui a eu pour effet de regrouper les bandes locales, chacune étant auparavant rattachée à un réseau hydrographique particulier.

De 1831 à 1858, la compagnie de la Baie d'Hudson détient le monopole sur les territoires de la Haute-et-Moyenne-Côte-Nord. En 1860, la compagnie de la Baie d'Hudson concentre ses opérations au poste de Betsiamites. Les Montagnais occupant la partie centrale de la Côte-Nord traitent à ce poste et assistent à la mission.

C'est à partir de Betsiamites que le Père Louis-François Babel réalise ses missions des années 1866 à 1870. « Pour éloigner ces sauvages des blancs lesquels abusaient des liqueurs enivrantes », le Père Louis Babel obtient du gouvernement la jouissance exclusive du vaste territoire qu'il réclamait comme dédommagement pour les terres de chasse qu'il n'avait plus du fait de la colonisation¹⁹.

D'un esprit cultivé à la tournure scientifique, mais aussi d'une grande endurance, le Père Babel, premier explorateur des vastes champs miniers du Labrador, parcourut à pied, en raquettes ou en canot, par des climats très rudes, des milliers de kilomètres pour évangéliser les Indiens. Il a passé 60 ans sur la Côte-Nord auprès des Montagnais et des Naskapis. C'est parce qu'il était très apprécié des Montagnais, et pour rappeler sa mémoire, que le nom de Louis-Babel a été donné à la réserve écologique.

Betsiamites, chef-lieu religieux et commercial

À partir de leur établissement à Betsiamites, les Montagnais se rendaient sur leur territoire. Plusieurs familles remontaient à chaque saison de chasse la rivière Manicouagan. Pour le retour, elles se regroupaient à TSHIKASKUSTAKEN afin de faire ensemble le voyage jusqu'à Betsiamites. À cette époque, le lac Mouchalagane était un lieu de rencontre pour les Montagnais et les Naskapis.

19 Francoeur, A., 1957.

« Mais des fois, quand on manquait de nourriture, il fallait qu'on redescende du bois en décembre. On était dans la misère jusqu'à ce qu'on arrive à Betsiamites... »

En 1853, les Oblats entreprirent la construction d'une église à Betsiamites qui devint le chef-lieu des missions montagnaises pour toute la Côte-Nord. Avec la création d'un hôpital en 1861 et le transfert du poste des Îlets de la compagnie de la Baie d'Hudson, ce lieu devint un centre économique et spirituel important.

Le toponyme montagnais de la rivière Betsiamites est PESSAMU SHIPU, qui signifie « la rivière aux lamproies », sorte de poisson vidangeur de la rivière du même nom. Ressemblant beaucoup à l'anguille des mers, il dévore tous les déchets de la rivière. Le terme PESAMIT, là où il y a des lamproies, a donné le nom de Betsiamites pour désigner la région. Le nom de Bersimis a constitué la version anglo-saxonne du nom habituel.

L'ensemble du territoire est identifié et nommé. Ce lien d'appartenance est transmissible par la toponymie et témoigne d'une connaissance approfondie d'une région ou d'un pays. L'amérindien baptisait les lacs selon les événements, les caractéristiques géographiques ou pour rappeler une action qui s'y était déroulée.

Sur la rivière Manicouagan, les noms de KAUTAPEKUS ET KAUTAPEKU indiquent qu'il y a deux rapides, l'un petit, l'autre grand. On appelait les gens de la rivière Manicouagan MENEKUAKENISTUKILNUT, et ceux de la rivière Betsiamites, PESSAMIUILNUT.

Certains toponymes rappellent aussi des légendes : à MENTUSH KAIMET, par exemple, sur la rivière Manicouagan, un Indien aurait entendu des reptiles parler. D'autres toponymes indiquent la présence de sépultures, d'autres, le type d'activités se déroulant à un lieu.

« L'Indien faisait la Bonne Année dans le bois. Il visitait les autres Indiens durant le Jour de l'An. Si on avait un tam-tam, on jouait et on dansait. »

Vers 1880, sur la pointe de Bersimis, aussi appelée Banc des Canadiens par les Montagnais, tout un village - Saint-Élysée de Bersimis, devenu aujourd'hui Rivière Bersimis - de 400 à 500 habitants s'est érigé autour de la scierie à vapeur. En 1864, la rivière Betsiamites était réservée à l'usage exclusif des Montagnais, qui y pêchaient le saumon. Mais dès 1870, la production de saumon accuse une baisse, due à la scierie qui pollue la rivière et au flottage du bois qui dérange les frayères.

Au début du XX^e siècle, des portions de la rivière sont louées par le gouvernement du Québec et font l'objet de concessions et de baux à des prix minimes (5 \$ à 25 \$ par an) pour que les étrangers (Américains) viennent y pêcher.

Le développement de la traite des fourrures, amenant les chasseurs à s'identifier à une portion du territoire, marqua la fin du nomadisme étendu. En s'assurant d'une récolte régulière de fourrures, le chasseur pût avoir accès aux biens d'utilité des Blancs. Le plus vieux du groupe décidait des activités, répartissait équitablement l'argent reçu de la vente des fourrures, etc. On raconte encore aujourd'hui comment les Montagnais au XIX^e siècle devaient laisser aller leurs récoltes de fourrures à prix dérisoires.

« Les enfants apprennent à vivre avec l'harmonie des paysages. Rien ne presse comme si le temps, le soleil, la méditation ajoutaient une perfection à la pensée des canots. »

La privatisation du territoire et de ses ressources fauniques s'est accentuée avec la mise en place des réserves à castors. Ces réserves circonscrivaient les lieux en permettant une appropriation familiale des lots. On décompte 89 lots de piégeage, qui ont été délimités en 1952 par rapport à une population d'environ 900 membres.

Au XX^e siècle

La première moitié du XX^e siècle consacre l'emprise des Euro-canadiens sur le territoire côtier et marque les débuts de la pénétration du territoire intérieur par les grandes compagnies. Au début du siècle, la majorité de la population de Betsiamites est toujours composée de chasseurs qui passent le plus clair de leur temps dans le bois, à chasser, à pêcher ou à faire de la trappe. Les barrages deviennent de plus en plus des obstacles infranchissables qu'il faut contourner.

La seconde moitié du XX^e siècle est caractérisée par l'envahissement de l'arrière-pays, en particulier par les travaux d'aménagement de barrages, les travaux forestiers et de construction de routes, initiant ainsi les Montagnais au monde du travail salarié. Ces aménagements ont eu des impacts néfastes sur les ressources tel le saumon - destruction des frayères à saumon, diminution de la récolte de bois due à la surexploitation des forêts, perte d'accès à cause des barrages, etc. Pour survivre, une majorité de la population dépend de l'assistance sociale et d'autres paiements de transferts (près de 70 % en 1979).

L'inondation du réservoir Manicouagan où se trouvaient des lieux de sépulture, des campements, des sites de pêche, de chasse et de trappe, a créé littéralement une

immense île, nommée île René-Levasseur. Isolant un immense territoire, cette mise en eau a modifié certaines habitudes et le mode de vie ancestral des Montagnais.

Un territoire partagé

Aujourd'hui, l'île René-Levasseur fait l'objet de nombreuses activités de prélèvement. À ce titre, quatre pourvoiries sans droits exclusifs ont des activités sur l'île (la Pourvoirie Manicouagan, Le Relais Gabriel inc., Expédition Manicouagan Ltée et Boréal 51 enr.). Quarante-six camps de villégiature ont été dénombrés à l'extérieur de la réserve écologique. La chasse est pratiquée de façon assez intensive dans l'île : entre 1990 et 1995, par exemple, une trentaine d'orignaux ont été abattus annuellement, tandis que d'autres l'ont été en 1997 à proximité de la réserve écologique.

En 1996, les rapports d'activités des pourvoiries indiquent que la pêche a attiré 476 personnes sur le lac du Chaunoy, pour une pêche totale de 260 ombles de fontaine et de touladis. À cela s'ajoutent la chasse et la pêche pratiquées par les Montagnais sur leurs territoires comme activités de subsistance. Les Montagnais de Betsiamites ont l'exclusivité des activités de piégeage ou de chasse des animaux à fourrure sur ce territoire.

Sur le plan économique, le taux de chômage demeure élevé, avoisinant les 60 %. Sans qualifications, le travailleur montagnais ne peut répondre aux exigences de la société industrielle. Les emplois disponibles sont souvent reliés aux occupations traditionnelles (guides, canotiers) ou se ramènent à du travail de manœuvre. Plusieurs compagnies ont exploité les ressources forestières et, avec la baisse du prix des fourrures, plusieurs amérindiens participent aux opérations. Aujourd'hui, les Montagnais ont récupéré leurs droits de coupe et gèrent les ressources forestières de leur réserve.

La pêche commerciale sur la rivière Betsiamites est abandonnée en 1965, en raison de la quasi-disparition du saumon. Aujourd'hui, le Conseil de bande de Betsiamites s'efforce de redonner vie à cette rivière par des travaux d'ensemencement d'alevins.

Des activités d'exploration minière sont en cours dans la région immédiatement au sud de la réserve écologique Louis-Babel et des travaux d'exploitation forestière devraient débuter sous peu sur l'île René-Levasseur (cf. partie 7.2 du présent document).

En ce qui a trait aux pratiques agricoles, elles sont marginales sur la Haute-Côte-Nord. Aujourd'hui, moins de 0,02 % de la population active s'y adonne. Pour ce qui est du développement de l'hydroélectricité, les trois rivières entourant Betsiamites (Aux

Outardes, Bersimis et Manicouagan) ont subi tour à tour des harnachements. Il faut dire que la puissance des centrales hydroélectriques des bassins hydrographiques de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay—Lac-Saint-Jean dépasse les dix millions de kilowatts, ce qui représente plus de la moitié de la puissance hydroélectrique du Québec.

Ainsi, de producteurs indépendants qu'ils étaient, les Montagnais sont devenus par la force des choses des prolétaires qui, encore, ont de la difficulté à vendre leur force de travail. Consommateurs, ils deviennent de plus en plus dépendants de biens qu'ils n'ont pas eux-mêmes produits (nourriture, vêtement, électricité, meubles). Il faut de plus en plus de commodités et d'argent pour se les procurer. La trappe, la chasse, la pêche deviennent des à-côtés. Sans oublier les contraintes, les torts au territoire et l'attrait de biens de consommation, des subsides gouvernementaux.

Si les jeunes montagnais vont sur le territoire, c'est à présent pour tirer profit de leurs activités. Pour certains, retourner chasser veut dire solitude et éloignement; pour d'autres, par contre, cette activité correspond plutôt à un retour aux sources, à la poursuite des activités traditionnelles et la participation à la gestion de leurs ressources, qui leur apporte la reconnaissance de leurs droits sur le territoire. Il n'est donc pas seulement question pour eux de chercher des dédommagements monétaires.

Les Montagnais pratiquent le piégeage sur le territoire de la réserve à castors Bersimis. Cette réserve à castors couvre une superficie de 31 925 milles carrés, divisée en 89 lots familiaux dont trois touchent l'île René-Levasseur. Trois autres lots familiaux montagnais englobent l'île René-Levasseur tandis que deux lots (les lots 111 et 112) chevauchent la réserve écologique (cf. ill. 23). Afin de permettre la constitution de la réserve écologique Louis-Babel, les Montagnais ont accepté de renoncer à exercer leurs activités traditionnelles sur les portions de leurs lots correspondant à la réserve écologique et ce, sans préjudice aux négociations territoriales en cours. Toutefois, ils ont conservé leur droit de passage en tant que surveillants de la réserve écologique.

Bien des coutumes ont été modifiées en deux générations. Autrefois, les territoires ne possédaient pas de frontières. Le fait d'avoir toujours vécu en étroite fusion avec la nature a permis aux Montagnais d'en acquérir une connaissance approfondie. L'Indien différenciait tout ce que pouvait comporter la flore et la faune. Les connaissances étaient transmises aux jeunes. Les plus vieux étaient respectés pour leur savoir.

Les Montagnais, qui transmettaient à leurs jeunes leurs connaissances approfondies de la flore et de la faune, sont passés d'un mode de vie imprégné d'un sens communautaire à un autre marqué par le développement de l'appropriation privée des

ressources. Avec l'offre de participer aux chantiers des grandes industries, l'explosion démographique, les paiements de transfert et l'éducation des Blancs, devenue obligatoire en 1954, ils ont été progressivement invités à la sédentarisation. Il faut aussi ajouter que le développement n'y est pas endogène, alors que plus de 80 % de l'argent était en 1996 dépensé à l'extérieur de la réserve.



Photo 28. Des résidences à Betsiamites (Richard Legault, 2001)